

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
AGENCE NATIONALE DES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES



ENQUÊTE AGRICOLE INTEGREE 2025-2026

MODULE ELEVAGE

Manuel de l'Agent Enquêteur



**Food and Agriculture Organization
of the United Nations**



Mars 2025

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
I - PRESENTATION DE L'ENQUETE	4
I.1. Objectifs.....	4
I.2. Méthodologie de l'enquête	4
I.2.1 Champ de l'enquête :	4
I.2.2 Echantillonnage :	4
I.2.3 Stratégie et plan de collecte :	4
I.3. Questionnaire	7
II - L'ENQUETEUR ET L'INTERVIEW	7
II.1. Les comportements de l'enquêteur	7
II.2. Quelques conseils sur la façon de mener à bien l'enquête :	8
II.3. Ce que l'enquêteur ne doit pas faire :	10
III - CONCEPTS ET DEFINITIONS.....	11
IV - ETUDE DES SECTIONS DU QUESTIONNAIRE	21
Section 0 : Identification du ménage ;.....	21
Section 1 : Recensement des membres du ménage ;.....	21
Section 2 : Recensement des animaux	25
Section 3 : Stock et flux d'animaux.....	28
Section 3A : Flux d'animaux (hors volaille)	28
Section 3B : flux de la volaille.....	31
Section 4 : Production de lait	35
Section 5 : Production des œufs	40
Section 6 : Apiculture et autres produits d'élevage ;	42
Section 6A : Apiculture.....	42
Section 6B : Autres produits d'élevage	43
Section 7 : Reproduction et Santé animale.....	46
Section 8 : Logement et Transport des animaux :.....	55
Sous-section 8A : logement des animaux	55
Sous-section 8B : Transport et équipement des animaux (à poser à toute exploitation agricole pratiquant l'élevage, toutes espèces confondues)	56
Section 9 : Alimentation et Abreuvement des animaux	59
Section 9A : Alimentation des animaux	59
Section 9B : Abreuvement des animaux	61
Section 10 : Gestion des effluents ;.....	64
Section 11 : Main d'œuvre de l'élevage.....	66
Section 11A : Main d'œuvre familiale de l'élevage.....	66
Section 11B : Main d'œuvre externe de l'élevage	66
Section 12 : Quel est le statut de la visite ?	68

AVANT-PROPOS

Le présent document technique est un manuel d'instructions à l'intention des enquêteurs. Son but est de faciliter le remplissage du questionnaire grâce à une meilleure compréhension des concepts utilisés et des informations à recueillir.

Bien que s'adressant aux enquêteurs, ce manuel peut être utilisé par tous ceux qui désirent connaître les méthodes d'observation mises en œuvre ainsi que les variables de l'Enquête Elevage Intégrée, car il constitue un document assez complet. De ce point de vue, nous recommandons que le chef d'équipe et les superviseurs lisent ce manuel.

L'Enquête Elevage est une investigation statistique qui consiste à administrer un certain nombre de questionnaires auprès des éleveurs. Ces questionnaires comportent des variables permettant de cerner les ménages pratiquant l'élevage, le recensement des membres du ménage, le recensement des animaux, le stock et flux d'animaux, la production de lait, la production d'œufs, l'apiculture, les autres produits d'élevage, la reproduction et santé animale, le logement et transport des animaux, l'alimentation et abreuvement des animaux, la gestion des effluents et la Main d'œuvre de l'élevage.

Conformément au programme d'enquêtes, il est prévu pour l'année 2025, la réalisation d'une enquête intégrée portant sur le module de base qui correspond à l'Enquête Agricole Annuelle, le module Méthodes de Production et Environnement (PME) et un module spécifique sur l'Elevage.

I - PRESENTATION DE L'ENQUETE

Le module élevage de l'enquête agricole Intégrée est une enquête par sondage de portée nationale couvrant les **33** préfectures du pays selon le découpage administratif.

Durant cette enquête, il s'agira de faire la reconnaissance des ZD-échantillonnées et de retrouver les 10 ménages tirés pour des fins d'observation.

I.1. Objectifs

Le module élevage de l'enquête agricole Intégrée vise à évaluer les effectifs du cheptel, leur structure leur dynamique, leur accès aux intrants et soins vétérinaires, les productions animales et en déduire les paramètres zootechniques qui seront utilisés ultérieurement.

I.2. Méthodologie de l'enquête

La méthodologie de l'enquête va décrire le champ couvert par l'étude, l'échantillonnage et rappeler la stratégie et plan de collecte mis en place.

I.2.1 Champ de l'enquête :

Conformément aux objectifs de ce programme, l'enquête intégrée couvre tout le territoire national et ses résultats sont représentatifs au niveau préfecture. Les exploitations agropastorales de type familiale sont concernées sur l'ensemble du territoire national à l'exception de la zone spéciale de Conakry. Les unités statistiques sont donc les exploitations agropastorales.

I.2.2 Echantillonnage :

L'échantillon a été tiré selon un plan de sondage à deux degrés. Au premier degré, 1 481 ZD¹ ont été tirés. Au second degré, en moyenne 10 ménages agricoles sont sélectionnés de façon aléatoire par ZD pour donner un échantillon total de 15 059 ménages agropastoraux qui sera enquêté sur toute l'étendue du territoire national.

I.2.3 Stratégie et plan de collecte :

L'enquête élevage conduite par l'**ANASA** sera réalisée en collaboration avec la Direction Nationale des services vétérinaires (**DNSV**) et celle de l'Alimentation et de la Production Animale (**DNAPA**).

Pour cette enquête, les productions animales sur les exploitations agricoles seront estimées à partir des déclarations faites par le chef de l'exploitation ou de son représentant. La collecte s'étalera de Mars à Mai 2025 et elle se fera en 1 passage. Il portera sur les sections suivantes du questionnaire :

¹ Certaines ZD de grande taille ont été tirées plus d'une fois.

- Identification du ménage
- Recensement des membres du ménage
- Recensement des animaux
- Stock et flux d'animaux
- Production de lait
- Production des œufs
- Apiculture
- Autres produits d'élevage
- Production et santé animale
- Logement et transport des animaux
- Alimentation et abreuvement des animaux
- Gestion des déchets des animaux
- Main d'œuvre de l'élevage
- Résultat de l'enquête

La collecte des données de l'Enquête élevage 2025 s'effectuera par les agents de collecte sous le contrôle des chefs d'équipes. Pour cette enquête, la tâche de l'équipe consiste à retrouver les 10 ménages échantillonnés par le bureau central dans chaque **ZD** en collaboration avec les autorités locales.

Les opérations sur le terrain consistent à suivre les étapes ci-après :

1. Faire la reconnaissance de la ZD échantillon ;
2. Retrouver les ménages échantillonnés dans la ZD ;
3. Dresser la liste des membres du ménage en commençant par le chef de ménage ;
4. Faire le recensement des animaux présents dans le ménage (y compris les animaux confiés au ménage) ;
5. Demander au ménage Agricole le Stock et le flux d'animaux ;
6. Demander au ménage Agricole, s'il a produit le lait au cours des 12 derniers mois ;
7. Demander au ménage Agricole, s'il a produit des œufs au cours des 12 derniers mois ;
8. Demander au ménage, s'il a pratiqué l'apiculture au cours des 12 derniers mois ;
9. Demander au ménage la technique de reproduction des animaux au cours des 12 derniers mois ;
10. Demander au ménage les maladies les plus fréquentes au cours des 12 derniers mois ;
11. Demander au ménage le type de logement utilisé au cours des 12 derniers mois ;
12. Demander au ménage le type de transport utilisé au cours des 12 derniers mois ;
13. Demander au ménage la principale pratique utilisée pour nourrir les animaux au cours des 12 derniers mois ;
14. Demander au ménage les principales sources d'eau utilisées pour l'abreuvement des animaux au cours des 12 derniers mois ;

15. Demander au ménage, s'il a produit du fumier au cours des 12 derniers mois ;
16. Demander au ménage la main d'œuvre (5ans et plus) utilisée au cours des 12 derniers mois.

I.3. Questionnaire

Pour mener l'opération de collecte avec plus d'efficacité, les différentes variables d'étude sont observées au moyen d'un questionnaire de 12 sections qui sont :

- ✓ **Section 0** : Identification du ménage ;
- ✓ **Section 1** : Recensement des membres du ménage ;
- ✓ **Section 2** : Recensement des animaux ;
- ✓ **Section 3** : Stock et Flux d'animaux ;
- ✓ **Section 4** : Production de lait ;
- ✓ **Section 5** : Production des œufs ;
- ✓ **Section 6** : Apiculture et autres produits d'élevage ;
- ✓ **Section 7** : Reproduction et Santé animale ;
- ✓ **Section 8** : Logement et Transport des animaux ;
- ✓ **Section 9** : Alimentation et Abreuvement des animaux ;
- ✓ **Section 10** : Gestion des effluents ;
- ✓ **Section 11** : Main d'œuvre de l'élevage ;
- ✓ **Section 12** : Résultat de l'enquête.

Le présent manuel a toujours précédé le questionnaire (sections) cité plus haut. Les informations seront recueillies par des agents enquêteurs, soit par interview du chef de ménage ou son représentant le plus approprié qui participe aux activités du ménage.

II - L'ENQUÊTEUR ET L'INTERVIEW

II.1. Les comportements de l'enquêteur

Le succès de la collecte des données statistiques et la fiabilité de ces dernières dépendent en grande partie de l'attitude de l'agent enquêteur. La réussite des enquêtes statistiques dépend essentiellement de la conscience civique et de l'intérêt de l'enquêteur à la cause nationale. L'enquêteur doit avoir des qualités intrinsèques d'ordre moral, physique et intellectuel pour être efficace et efficient sur le terrain. Il doit, avant tout, assimiler les principaux concepts et définitions et appliquer rigoureusement les instructions mentionnées dans ce document. A cet égard, il devra se référer autant que possible à son manuel et en cas de doute, signaler toutes difficultés au chef d'équipe ou son superviseur. Il ne doit en aucun cas divulguer ou marchander les informations recueillies auprès de ses enquêtés.

II.2. Quelques conseils sur la façon de mener à bien l'enquête :

(i). L'enquêteur doit créer un climat de confiance :

Le premier stade est souvent le plus difficile car l'enquêteur doit, dès le premier contact, susciter l'intérêt de l'exploitant pour l'interview. Pour cela, l'atmosphère idéale est un climat de confiance mutuelle, cette dernière en effet ne doit pas être à sens unique. Elle doit aussi se baser sur un respect authentique et profond de l'un pour l'autre. C'est l'enquêteur qui devra prendre l'initiative d'établir cette relation de confiance. Il pourra procéder comme suit :

- Il se présente à l'enquêter ;
- Il expose les buts et objectifs de l'enquête ;
- Il explique que les informations à recueillir sont strictement confidentielles et d'usage exclusivement statistique et qu'elles ne pourront en aucun cas être utilisées par l'administration fiscale.

Pour rassurer les personnes interrogées, l'enquêteur pourra utiliser les arguments tels que : le gouvernement veut connaître la situation du cheptel dans la région afin d'aider les habitants à mieux vivre en produisant davantage. Pour créer de nouvelles pistes ou améliorer celles qui existent, pour mieux organiser la commercialisation des produits, le gouvernement a besoin de connaître la production du cheptel de ces préfectures. Le seul fait que l'enquête ne porte que sur un certain nombre de villages et d'exploitations (le principe du sondage) et qui représentent des milliers de personnes, prouve bien que l'enquête n'a pas un caractère fiscal, car on ne peut pas faire payer certains citoyens et laisser les autres.

En outre, il existe en milieu rural un code de courtoisie, non écrit et depuis toujours en usage dans les campagnes qu'il faut respecter. Ce code de conduite comporte entre autres, les impératifs suivants :

- On ne visite un village, un ménage ou logement qu'après avoir été présenté au chef et avoir reçu son autorisation ;
- On ne visite une exploitation ou une ferme qu'après avoir pris contact avec le propriétaire ou l'exploitant. A défaut de cette démarche, ce dernier sera dans la plupart des cas mal disposé envers tout ce que pense, dit ou fait l'enquêteur qui aura ainsi manqué de politesse à son égard. Si au contraire on prend soin de le visiter et de lui demander la permission de pénétrer dans sa propriété, le propriétaire, dans la plupart des cas, l'accordera et s'intéressera au travail de l'agent, l'accompagnera, l'aidera et le présentera à son voisin.

(ii) **L'enquêteur doit mettre son interlocuteur à l'aise et l'inciter à parler** : pour y parvenir, l'enquêteur aussi doit se sentir à l'aise et le montrer en parlant de façon simple et naturelle. Avec une démarche courtoise, la moitié du travail est faite.

(iii) **Le bon enquêteur posera les questions de façon uniforme et enregistrera les réponses de la même manière** : l'enquêteur doit poser toutes les questions dans l'ordre donné et enregistrera les réponses au fur et à mesure. L'enquêteur évitera de donner des explications de nature à influencer son interlocuteur.

(iv) **Il est essentiel que l'exploitant se sente libre de parler sans être gêné par des interruptions inutiles** : une fois que l'interview est en cours, l'exploitant doit pouvoir parler librement sans trop d'encouragement de la part de l'enquêteur. Ce dernier ne doit pas dominer l'entretien, ni faire de remarques susceptibles d'influencer son interlocuteur. La conversation doit se dérouler dans une atmosphère empreinte de chaleur et de cordialité.

(v) **Savoir écouter est l'une des qualités les plus importantes que doit acquérir l'enquêteur** : savoir écouter est un art qu'il faut étudier et pratiquer. Ce n'est qu'en écoutant comme il faut, que l'enquêteur pourra discerner ce qui vaut la peine d'être enregistré.

(vi) **L'enquêteur doit prévoir suffisamment de temps pour l'interview** : le temps imparti pour l'entretien doit être suffisant pour que l'exploitant puisse réfléchir à ce qu'il dit, sans avoir l'impression qu'on le presse afin de terminer l'entretien le plus rapidement possible. En effet, le bon enquêteur doit être très patient et courtois envers les personnes interrogées. Il ne doit pas se décourager en cas de réticence ou de mauvaise volonté de ces personnes. Il doit répéter autant de fois qu'il est nécessaire les explications.

(vii) **L'enquêteur doit garder le contrôle de l'interview** : bien souvent, pour éviter certaines questions, les exploitants tentent de détourner la conversation sur d'autres sujets. L'enquêteur devra s'efforcer à limiter ses questions et à les poser en temps opportun.

(viii) L'enquêteur avertira l'exploitant de son départ et lui fera savoir qu'il aura d'autres passages.

Enfin, l'enquêteur doit :

- Bien comprendre la formulation des questions pour les traduire correctement en langue locale conformément aux notes prises lors des travaux pratiques avec le formateur. De sa bonne compréhension des questions dépendra la qualité des résultats de l'enquête ;
- Pouvoir écrire lisiblement et proprement en vue de faciliter le contrôle, la saisie des informations ;
- Avoir le sens critique, pour vérifier la vraisemblance des réponses. Quand par exemple, on lui déclare qu'on n'a pas de poules alors qu'il voit des poules courir dans la cour, il doit tout faire pour connaître la vérité. Il doit, en tout cas, s'assurer que les informations recueillies sont précises et cohérentes ;

- Bien connaître les objectifs et l'organisation de l'enquête, afin de pouvoir répondre à toutes les questions que ne manqueront pas de lui poser sur l'enquête en cours, les habitants des villages et particulièrement les personnes qu'il doit interroger ;
- Être courageux et bien portant. Il doit être prêt à faire de longues marches et à vivre bien souvent dans des conditions très dures.

II.3. Ce que l'enquêteur ne doit pas faire :

- Pendant l'interview, l'enquêteur ne devra, en aucun cas, anticiper les réponses ;
- L'enquêteur devra éviter de parler de la politique et de tenir des promesses aux exploitants ;
- L'enquêteur ne devra pas s'énerver ou se décourager en cas de non-collaboration de la part de l'exploitant. Il évitera d'obtenir des réponses par intimidation ou par menaces
- L'enquêteur ne doit pas vivre délibérément sur le dos du paysan. Il doit être honnête et évitera donc de réclamer nourritures et cadeaux de l'exploitant. Si toutefois, il est obligé d'accepter un cadeau quelconque, il doit trouver l'occasion d'en faire un lui aussi ;
- L'enquêteur évitera de boire et de s'enivrer devant le paysan.

III - CONCEPTS ET DEFINITIONS

Il arrive assez souvent que certains concepts soient interprétés différemment par différentes personnes. Ce qui a pour effet, de créer une ambiguïté de nature à biaiser les données collectées et à compromettre bien souvent toute une enquête. C'est pourquoi il est toujours indispensable, avant le démarrage de toute enquête, d'harmoniser les compréhensions des concepts et variables afin d'obtenir des données homogènes, précises, claires et exemptes de toute ambiguïté.

Dans ce chapitre, l'objectif est de présenter les définitions de variables utilisées dans le questionnaire de l'Enquête Elevage qui peuvent faire l'objet de controverses. Ces variables désignent essentiellement des unités d'observation pour lesquelles la préoccupation est de pouvoir les identifier avec le moins d'erreurs possibles.

Certains concepts et définitions utilisés dans les statistiques agricoles en Guinée sont présentés ci-après.

3.1. Zones de dénombrement (ZD) : Ce sont des unités primaires définies lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3 - 2014) et réactualisées récemment par l'INS. Il s'agit d'unités aréolaires relativement homogènes du point de vue de l'effectif de la population. La ZD compte environ 1200 à 1600 personnes en milieu urbain et 800 à 1200 personnes en milieu rural. Ainsi, une ZD peut correspondre à une localité, à une partie d'une localité ou à un ensemble de localités.

3.2. Chef de ménage : Le Chef de ménage (CM) est la personne (homme ou femme), en principe la plus âgée, qui, par sagesse, par son expérience et son autorité, dirige cette petite unité socio-économique (ménage) dont il est responsable. C'est lui en effet qui fait le programme et la répartition du travail entre les membres de son ménage, c'est lui qui décide de ce qu'on peut vendre ou acheter. Cette autorité lui est reconnue par les membres du ménage. Le Chef de ménage Agricole peut être assimilé à l'exploitant agricole.

3.3. Membre de ménage : Il s'agit de toute personne résidant dans le ménage au moment de l'enquête.

On distingue deux types de membre du ménage à savoir :

Le résident présent qui désigne toute personne faisant partie du ménage et présente au moment de l'enquête ; est considéré également comme résident présent tout étranger présent au sein du ménage au moment de l'enquête et qui y vit depuis 6 mois ou plus ou qui y vit depuis moins de 6 mois mais a l'intention d'y rester pendant 6 mois ou plus ;

- Le résident absent qui désigne toute personne faisant habituellement partie du ménage, mais qui, au moment de l'enquête est absente depuis moins de six (6) mois et a l'intention de revenir vivre au sein du ménage.

3.4. Concession : c'est une unité d'habitation formée par un ensemble de constructions entourées ou non par une clôture où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités seront considérés comme des concessions.

Elle peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions autour duquel il existe une maison d'habitation ou plus dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

3.5. Etat matrimonial : C'est la situation d'une personne par rapport au mariage.

3.6. Niveau d'instruction : C'est la dernière classe achevée par le membre du ménage ayant fréquenté un quelconque établissement du système d'éducation conventionnelle.

3.7. Activité principale : c'est l'occupation qui a pris plus de temps ou qui a généré plus de revenus au cours des 12 derniers mois.

3.8. Activité secondaire : c'est l'occupation qui a pris plus de temps ou qui a généré plus de revenus après l'occupation principale au cours des 12 derniers mois.

3.9. L'élevage transhumant : Il se particularise par des mouvements cycliques de déplacement de la majeure partie du troupeau.

3.10 L'élevage sédentaire Extensif : Il se caractérise par des déplacements plus courts qui se limitent à l'intérieure de l'aire d'influence du village.

3.11. Elevage Intensif : Il se caractérise par un haut niveau d'investissement en infrastructure d'élevage et un système contrôlé d'alimentation en place, une utilisation importante d'intrants alimentaires et vétérinaires. Les animaux sont maintenus en permanence à l'intérieure du bâtiment d'élevage et n'offrent qu'une très faible dépendance vis à vis de l'espace et des ressources naturelles. L'élevage devient ainsi une entreprise et a souvent recours à des races exotiques (importées).

3.12. Elevage Sédentaire Semi- Intensif : Il se caractérise par un système d'alimentation en partie sur place et en partie dans la nature, il est peu contrôlé. C'est un investissement souvent assez faible en bâtiment et équipement d'élevage, et par un recours plus important à des intrants alimentaires et vétérinaires. Les animaux, moins dépendants des ressources naturelles et de l'espace que ceux de l'élevage extensif, ne s'éloignent pas du lieu de production. Ce type d'élevage porte plus spécifiquement sur les spéculations suivantes : bovins laitiers, bovins d'embouche, ovins d'embouche, volaille et porcs.

3.13. Pâturage : C'est un lieu naturel ou cultivé couvert d'herbes, réservé à l'alimentation du bétail sur place de manière saisonnière ou permanente.

3.14. Sous-produits agro-industriels (SPAI) : il s'agit de sous-produits des unités industrielles qui sont consommés par les animaux. Ce sont essentiellement : les graines et tourteaux de coton, le son de blé et de riz, le tourteau d'arachide, les drèches des brasseries et la mélasse.

3.15. Résidus de récoltes : Ce sont toutes les matières organiques qui restent après le prélèvement des produits de récolte des différentes cultures comme les fanes d'arachide, les graines de coton ou la paille de riz : ces résidus sont utilisés comme complément alimentaire des animaux d'élevage notamment en saison sèche.

3.16. Fourrage : il s'agit de la matière végétale (herbe) destiné à l'alimentation des animaux.

3.17. Foin : il s'agit de la matière végétale coupée et séchée pour assurer l'alimentation des animaux.

3.18. Enclos : simple terrain fermé par une clôture (épineux, bois morts, grille, murette...)

3.19. Etable : est un bâtiment ou dispositif agricole destiné à abriter et protéger les bovins (vaches, bœufs)

3.20. Bergerie : est un bâtiment ou dispositif agricole destiné à abriter et protéger les ovins (moutons)

3.21. Chèvrerie : est un bâtiment ou dispositif agricole destiné à abriter et protéger des caprins (chèvre)

3.22. Porcherie : est un bâtiment ou dispositif agricole destiné à abriter et protéger les porcs

3.23. Poulailier : est un bâtiment ou dispositif agricole destiné à abriter et protéger les volailles

3.24. Ecurie : est un bâtiment ou dispositif agricole destiné à abriter et protéger les chevaux

3.25. Clapier : est un bâtiment ou dispositif agricole destiné à abriter et protéger les lapins

3.26. Hangar : abri ouvert ou fermé, constitué essentiellement d'une toiture et de ses supports.

3.27. Bovins : c'est l'ensemble des animaux domestique communément appelés « bœuf »

3.28. Ovins : c'est l'ensemble des animaux domestique communément appelés « mouton »

3.29. Caprins : c'est l'ensemble des animaux domestique communément appelés « chèvre »

3.30. Equins : c'est l'ensemble des animaux domestique communément appelés « cheval »

3.31. Asins : c'est l'ensemble des animaux domestique communément appelés « âne »

3.32. Camelins : c'est l'ensemble des animaux domestique communément appelés « chameau »

3.33. Porcins : c'est l'ensemble des animaux domestique communément appelés « cochon »

3.34. Veau/Velle : est un jeune bovin généralement âgé de moins de huit mois. Il peut être mâle ou femelle et est principalement élevé pour la production de la viande ou pour devenir une vache laitière ou taureau reproducteur.

- 3.35. Taurillon :** est un jeune taureau qui n'a pas encore atteint sa maturité sexuelle. En général, il s'agit d'un bovin mâle âgé de moins de deux ans.
- 3.36. Bouvillon :** Bovin mâle castré dont l'âge varie de 1 et 3 ans
- 3.37. Génisse :** est une jeune vache qui n'a pas encore eu de veau. Elle devient une vache après son premier vêlage (la naissance de son premier petit)
- 3.38. Taureau :** est un bovin mâle adulte non castré.
- 3.39. Bœuf de trait :** est un mâle castré, utilisé principalement pour la traction animale (**labour, transport**).
- 3.40. Bœuf de boucherie/embouche :** est un bœuf élevé spécifiquement (être engraisés) pour la production de la viande.
- 3.41. Vache :** est une femelle adulte de l'espèce bovine.
- 3.42. Agneau :** est un jeune mouton, généralement âgé de moins d'un an.
- 3.43. Bélier :** est un mouton mâle adulte, généralement non castré.
- 3.44. Mouton :** est un animal domestique élevé principalement pour sa viande et parfois pour son lait.
- 3.45. Brebis :** est un mouton femelle adulte.
- 3.46. Jeune Bouc :** est un mâle de la chèvre qui n'a pas d'abord commencé la saillie.
- 3.47. Bouc castré :** est un mâle de la chèvre qui a subi une castration c'est-à-dire une opération pour enlever ses testicules.
- 3.48. Verrat :** est un porc mâle destiné à la production.
- 3.49. Porcin castré :** est un porc mâle qui a été castré pour empêcher la reproduction et améliorer la quantité de sa viande
- 3.50. Truie :** une femelle adulte du porc généralement utilisée pour la production.
- 3.51. Etalon :** est un cheval mâle producteur.
- 3.52. Jument :** est un cheval femelle adulte.
- 3.53. Ane :** est un mammifère de la famille des équidés, mâle adulte.
- 3.54. Anesse :** est un mammifère de la famille des équidés, femelle adulte.
- 3.55. Volaille :** est l'ensemble des oiseaux domestiques élevés principalement pour leur viande, leur œuf.
- 3.56. Poulets traditionnels :** sont des poulets de race locale élevés selon des méthodes d'élevage plus naturelles.
- 3.57. Poulets améliorés :** sont des types de poulet issus de croisement entre des races locales et des races exotiques sélectionnées pour leur croissance rapide et leur rendement en viande.
- 3.58. Canards :** sont des oiseaux aquatiques domestiqués ou sauvages appartenant à la famille des anatidés

- 3.59. Pintades :** Ce sont des oiseaux de basse-cour au plumage noirâtre pointillé de blanc, originaires d'Afrique, élevé pour sa chair. Son petit est pintadeau.
- 3.60. Dindons :** Ce sont des oiseaux de la basse-cour, dont la tête et le cou sont recouverts d'une membrane granuleuse, rouge violacé. C'est un oiseau ornemental élevé aussi pour sa viande. La femelle est la dinde.
- 3.61. Cailles :** Ce sont des petites volailles brunâtres aux formes très rondes, voisine de la perdrix, actuellement élevée à petite échelle en Guinée. Le petit est le cailleteau.
- 3.62. Oies :** Ce sont des gros oiseaux aquatiques comme le canard, au long cou, bec large, pattes palmées, plumage blanc, brun ou gris, herbivore, élevé à petite échelle en Guinée pour sa viande.
- 3.63. Pigeons :** Ce sont des oiseaux très commun dans les villes, au bec grêle, aux ailes courtes, au plumage de couleurs diverses selon les espèces.
- 3.64. Perroquets :** Ce sont des oiseaux ornementaux, percheur très redressé, au bec épais et fortement crochu, aux pattes préhensiles et agiles. Oiseau de compagnie, au plumage brillant, très apprécié par sa vigilance et son cri (craquement) dans les habitats.
- 3.65. Lapins :** Ce sont des mammifères rongeurs aux longues oreilles, très prolifique, élevé à petite échelle pour sa viande délicieuse et sa fourrure.
- 3.66. Aulacodes ou agoutis :** est un mammifère très prolifique vivant à l'état sauvage, mais élevé à petite échelle pour sa viande grâce aux techniques de domestication
- 3.67. Mâle :** Désigne un sujet de sexe masculin d'une espèce animale.
- 3.68. Femelle :** Désigne un sujet de sexe féminin d'une espèce animale.
- 3.69. Bovins d'élevage :** sont des bovins (mâle ou femelle) élevés principalement pour leur production de viande ou de lait.
- 3.70. Vaches laitières :** sont des vaches élevées spécifiquement pour leur production de lait.
- 3.71. Ovins d'élevage :** sont des moutons (mâle ou femelle) élevés principalement pour leur production de viande, leur laine ou de lait.
- 3.72. Ovins d'embouche :** sont des moutons élevés spécifiquement pour être engraisés avant l'abattage.
- 3.73. Caprins d'élevage :** sont des chèvres (mâle ou femelle) élevées principalement pour leur production de viande, de lait ou parfois de leur fibre.
- 3.74. Chèvres laitières :** sont des chèvres élevées spécifiquement pour leur production de lait
- 3.75. Porcs d'embouche :** sont des porcs élevés spécifiquement pour être engraisés en vue de sa commercialisation pour la viande.
- 3.76. Poules pondeuses :** ce sont les poules élevées principalement pour la production des œufs.
- 3.77. Poulets de chair :** ce sont les poules élevées principalement pour la production leur viande

3.78. Poulet local : est un poulet élevé dans des conditions traditionnelles ou locales, généralement dans des fermes à taille réduite.

3.79. Poulet exotique : est une race de poulet rare, inhabituelle ou ordinaire d'une région lointaine. Ces volailles se distinguent par leur apparence unique, leurs couleurs vives, leur plumage atypique ou leurs caractéristiques spécifiques (taille, crête, comportement)

3.80. Animaux en transhumance : c'est le déplacement saisonnier de troupeaux d'animaux, principalement bovins, ovins, caprins, équins

3.81. Flux entrants : fait référence à la quantité ou à la masse d'animaux arrivants dans une exploitation.

3.82. Flux sortants : fait référence à la quantité ou à la masse d'animaux sortants d'une exploitation.

3.83. Production de lait : est l'activité qui vise à produire et à transformer du lait dans un élevage.

3.84. Femelle en lactation : c'est une femelle après la mise-bas qui produit du lait pour nourrir ses petits.

3.85. Exploitation agricole : est une unité de production agricole gérée par un exploitant ou une entreprise.

3.86. Espèces : est un groupe d'organismes capables de se reproduire entre eux et de donner une descendance fertile.

3.87. Marché de gros : est un espace où les producteurs, grossistes et distributeurs vendent en grande quantité des produits d'élevage.

3.88. Marché de détail : est un espace où les détaillants vendent en petites quantités des produits d'élevage.

3.89. Elevage : est une activité agricole consistant à élever des animaux domestiques dans le but de produire des biens de consommation tels que la viande, le lait, les œufs, la laine, ou encore les produits dérivés comme le cuir ou miel.

3.90. Vente à l'exploitation : c'est la vente directe des produits agropastoraux ou d'autres produits issus de l'exploitation et au sein de l'exploitation (comme les produits de la ferme ou de l'élevage).

3.91. Vente à stands : c'est une structure ou un endroit pour exposer les produits aux clients, souvent équipée de parasols ou de bâches pour se protéger des intempéries.

3.92. Vente à kiosques : c'est la commercialisation de produits ou services via des structures compactes et mobiles, souvent situées dans les lieux à fort passage tels que les centres commerciaux, les aéroports ou les rues animées.

3.93. Vente à autocueillette : est un modèle commercial où les clients viennent directement sur le site du producteur pour récolter eux-mêmes les produits qu'ils souhaitent acheter, comme des fruits, des légumes, des œufs ou du miel.

3.94. Alvéoles : Emballage en carton ou en plastique des œufs de consommation pour le transport ou le stockage.

3.95. Ruches artisanales : ce sont des abris des abeilles fabriqués localement ou avec moins de technique pour faire l'apiculture.

3.96. Ruches améliorées : ce sont des ruches modernes et adaptées, souvent conçues pour augmenter la production de miel tout en améliorant la gestion des colonies d'abeilles.

3.97. Apiculture : est l'élevage des abeilles mellifères pour la production de miel et de ses sous-produits, de cire, de gelée royale, de propolis et de pollen. Elle joue un rôle essentiel dans la pollinisation des cultures et biodiversités.

3.98. Fourrure : est le pelage recouvrant le corps de nombreux mammifères. Elle joue un rôle essentiel dans la protection contre le froid, l'humidité et agressions extérieures.

3.99. Troubles du comportement : Ce sont des attitudes ou réactions inadaptées qui persistent et perturbent la vie sociale, familiale ou professionnelle. Il se manifeste chez les animaux par des actions inadaptées ou excessives face à des situations courantes. Ils peuvent être causés par des facteurs éducatifs, environnementaux, médicaux ou génétiques.

3.100. Troubles physiologiques : Ce sont des dysfonctionnements des fonctions normales du corps sans nécessairement être liés à une infection ou une maladie structurelle. Ils peuvent affecter différents systèmes (digestif, respiratoire, nerveux et hormonal...) et être causé par divers facteurs comme le stress, des déséquilibres hormonaux ou des carences.

3.101. Œdème facial : est un gonflement du visage causé par une accumulation de liquide dans les tissus. Il peut être localisé (paupières, joues, lèvres...) ou généralisé et peut avoir plusieurs origines.

3.102. Tiques : Ce sont des arthropodes parasites externes des animaux, appartenant à la famille des acariens. Elles se nourrissent de sang et peuvent transmettre de nombreuses maladies aux animaux et aux humains.

3.103. Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB) : est une maladie respiratoire grave qui touche principalement les bovins. Elle est causée par la bactérie et hautement contagieuse.

3.104. Population des éleveurs : désigné l'ensemble des personnes dont l'activité principale est l'élevage pour les usages variés tels que :la production de la viande, de lait, d'œufs

3.105. Pasteurellose : est une maladie infectieuse causée par des bactéries. Elle touche principalement les animaux domestiques (notamment les bovins, ovins caprins, porcins et volaille).

3.106. Charbon bactérien : est une infection causée par les bactéries. Cette bactérie produit des spores très résistantes qui peuvent survivre longtemps dans l'environnement et infecter les humains et les animaux.

3.107. Fièvre aphteuse : est une maladie virale très contagieuse qui touche principalement les animaux à sabots fendus (les bovins, ovins caprins, porcins et volaille).

3.108. Trypano-préventif : est une maladie parasitaire causée par des protozoaires.

- 3.109. Peste des Petits Ruminants (PPR) :** est une maladie virale hautement contagieuse qui touche moutons et chèvres.
- 3.110. Pasteurellose :** est une infection causée par des bactéries. Elle touche aussi bien les animaux que les humains et peut provoquer des maladies respiratoires, des infections cutanées ou respiratoires.
- 3.111. Rage :** est une maladie virale mortelle qui affecte le système nerveux central des mammifères, y compris les humains.
- 3.112. Vaccination :** est un procédé préventif qui consiste à administrer un vaccin à un organisme (humain ou animal) afin de le protéger contre certaines maladies infectieuses.
- 3.113. Statut vaccinal :** est l'ensemble des vaccins reclus par un individu (humain ou animal) et leur mise à jour selon les recommandations sanitaires.
- 3.114. Vaccin :** est une substance administrée à un organisme (humain ou animal) pour stimuler le système immunitaire et le protéger contre les maladies infectieuses.
- 3.115. Equine (PE) :** est une maladie virale grave qui touche les chevaux, ânes et zèbres.
- 3.116. Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB) :** est une maladie virale affectant principalement les bovins.
- 3.117. Maladie de Newcastle (MNC) :** est une infection virale extrêmement contagieuse affectant principalement les volailles (poules, canards, dindes...).
- 3.118. Traitement curatif :** est un ensemble de mesures médicales ou thérapeutiques mises en place pour soigner une maladie ou une affection une fois qu'elle s'est déclarée, dans le but de guérir l'animal affecté.
- 3.119. Traitement préventif :** est l'ensemble des mesures prises avant l'apparition d'une maladie afin de prévenir son apparition ou sa propagation.
- 3.120. Reproduction curative :** fait référence à des interventions pour corriger ou traiter des problèmes de reproduction, cela pourrait impliquer des actions visant à résoudre des dysfonctionnements de la reproduction ou traiter des maladies ou troubles affectant la fertilité des animaux.
- 3.121. Reproduction préventive :** c'est la pratique mise en place pour gérer la reproduction des animaux de manière contrôlée et stratégique afin d'éviter certains problèmes, comme la surpopulation, la consanguinité, ou les maladies génétiques.
- 3.122. Stimulateurs de croissance :** Ce sont substances administrées aux animaux d'élevage pour favoriser leur développement, améliorer leur efficacité alimentaire et augmenter la production de viande ou de lait. Ces substances peuvent être hormonales ou non hormonales.
- 3.123. Alimentation animale :** L'ensemble des moyens et des mesures d'apporter les aliments aux animaux pour assurer son fonctionnement, sa croissance et sa survie.

- 3.124. Abreuvement :** est l'action de fournir de l'eau aux animaux d'élevage ou domestiques.
- 3.125. Sels minéraux :** Ce sont des éléments inorganiques indispensables à la croissance, au métabolisme et au bon fonctionnement des organismes vivants (animaux, plantes et humains)
- 3.126. Aliments composés :** Ce sont des mélanges de différentes matières premières destinés à l'alimentation animale.
- 3.127. Effluents :** désignent les matières, liquide ou solide, qui sont rejetées ou évacuées par une activité industrielle, agricole, ou domestique.
- 3.128. Fumier solide :** est un type d'effluent d'élevage composé d'un mélange de déjection animales (excréments et urine) et de matière végétales (comme la litière de paille ou de copeaux de bois).
- 3.129. Fumier liquide / Lisier :** Aussi appelé lisier, est un type d'effluent d'élevage constitué principalement de déjections animales liquides (urine et excréments) mélangée à de l'eau.
- 3.130. Main d'œuvre :** c'est un ensemble des travailleurs ou des ressources humaines qui participent à la production de biens ou services.
- 3.131. Race locale :** est une espèce animale ou végétale domestiquée (ou abeilles domestiques chez les insectes) propre à une région, généralement bien adaptée au contexte édaphique régional.
- 3.132. Race améliorée :** Ce sont des animaux qui ont été sélectionnés et croisés de manière systématique pour développer des caractéristiques souhaitables, telles que la productivité, la résistance aux maladies, la qualité de la viande, du lait ; ou des œufs, ainsi que l'adaptabilité à des conditions environnementales spécifiques.
- 3.133. Races exotiques :** Ce sont des espèces qui ne sont pas naturellement présentes dans une région donnée. Ces animaux peuvent être des reptiles, des oiseaux, ou des petits mammifères qui nécessitent des soins particuliers.
- 3.134. Salarié permanent :** est un employé ayant un contrat de travail à durée indéterminée (**CDI**).
- 3.135. Salarié temporaire :** est un travailleur employé sous un contrat à durée déterminée (**CDD**).
- 3.136. Troupeau :** c'est un groupe d'animaux de la même espèce, généralement élevé en même temps et géré par un éleveur.
- 3.137. Pisciculture :** C'est l'activité qui consiste à élever uniquement les poissons en milieu naturel ou en bassin artificiel, destinés à la consommation.
- 3.138. Cueillette :** C'est la récolte des produits forestiers non ligneux (PNFL) des plantes sauvages.
- 3.139. Chasse :** C'est l'activité qui consiste à guetter ou à poursuivre des animaux sauvages pour les capturer, ou les tuer.

3.140. Sylviculture : est l'ensemble des techniques et pratiques visant à gérer, exploiter et entretenir de manière durable.

3.141. Pêche : La pêche est définie comme l'action qui consiste à capturer des poissons dans la mer, la rivière ou le cours d'eau en général

3.142. Cultures arboricoles : est l'ensemble des techniques et pratiques agricoles consacrées à la plantation, l'entretien et l'exploitation des arbres fruitiers ou forestiers.

3.143. Cultures pluviales : Désigne les cultures qui dépendent exclusivement des précipitations naturelles pour leur approvisionnement en eau. Contrairement aux cultures irriguées, qui utilisent des systèmes d'irrigation artificielle, les cultures pluviales se nourrissent uniquement de l'eau apportée par la pluie.

IV - ETUDE DES SECTIONS DU QUESTIONNAIRE

Toutes les sections supports de collecte ont en commun un certain nombre de variables que nous retrouvons toujours à la première page.

Il s'agit notamment de :

Section 0 : Identification du ménage ;

Cette section porte sur les éléments d'identification de la zone de dénombrement ainsi que ceux du ménage échantillon qui sont :

Région ; Préfecture ; Sous-Préfecture ; District/Quartier ; localité ; numéro de la Zone de Dénombrement ; Milieu de résidence ; N° du ménage ; prénoms et Nom du chef de ménage ; Numéro de téléphone du Chef de ménage ; Ménage retrouvé ; disponibilité du principal répondant ; lieu de l'entretien ; Nom du répondant ; Strate du ménage ; Coordonnées GPS du ménage ; Date et heure de passage (tentative 1 et 2) ; activités pratiquées par le ménage au compte du ménage au cours des 12 derniers mois et principales activités non agricole génératrice de revenu.

Ces différents éléments d'identification de la zone de dénombrement ainsi que ceux du ménage échantillon seront recueillis à l'aide de leurs codes numériques respectifs tels qu'ils sont définis pour l'enquête.

Chacune des variables de cette section est prédéfinie aussi bien pour l'inscription du nom que celui du code correspondant. Il s'agit alors pour l'enquêteur de veiller au respect strict de la transcription du nom et du code de la variable dans les conditions prévues par le manuel, c'est-à-dire écrire lisiblement et en lettres majuscules le nom de la variable et porter son code dans la ou les cases prévues à cet effet. Il est demandé à l'enquêteur de veiller à l'inscription du nom de chaque élément d'identification en plus du code numérique correspondant.

Section 1 : Recensement des membres du ménage ;

Cette partie porte sur les instructions à observer pour le remplissage de la section 2 consacrée à l'étude des caractéristiques sociodémographiques des membres des ménages agricoles ou des exploitations agricoles.

Remarque :

Pour le recensement des membres du ménage, on enregistrera d'abord les résidents, puis les visiteurs. On inscrira le nom de chaque membre du ménage à raison d'une personne par ligne en commençant par le chef de ménage et en respectant l'ordre ci-après.

Après le chef de ménage, on inscrira dans l'ordre :

- ✓ La première épouse et ses enfants non mariés ;
- ✓ Les enfants mariés de cette épouse, leurs épouses et enfants membres du ménage

- ✓ La deuxième épouse et ses enfants non mariés ;
- ✓ Les enfants mariés de la deuxième épouse, leurs épouses et enfants membres du ménage ;
- ✓ La troisième épouse et ses enfants non mariés ;
- ✓ Les enfants mariés de la troisième épouse, leurs épouses et enfants membre du ménage ;
- ✓ La quatrième épouse et ses enfants non mariés ;
- ✓ Les enfants mariés de la quatrième épouse, leurs épouses et enfants membre du ménage ;
- ✓ Les enfants du chef de ménage qu'il a avec une ou des épouse(s) divorcée(s), ou décédée(s) ;
- ✓ Les autres personnes se trouvant dans le ménage en qualité de résident habituel, qu'elles soient des parents ou non. Les ascendants du chef de ménage Agricole ou les ascendants de ses épouses membres du ménage sont à classer dans cette catégorie ;

NB : les enfants de chaque épouse (présente ou non) sont enregistrés par ordre d'âge décroissant, c'est-à-dire du plus âgé au moins âgé.

Pour chaque personne enregistrée, on inscrira les renseignements obtenus en interrogeant non seulement le chef de ménage mais aussi la personne elle-même si elle est présente et si elle est en mesure de répondre aux questions.

Pour l'enregistrement des personnes, il est instamment demandé qu'il se fasse d'abord au bloc note. On établira sur une feuille ou dans le cahier de brouillon (et en aucun cas sur une fiche du questionnaire) la liste de toutes les personnes recensées. Quand on sera assuré qu'il n'y a ni omission, ni aucun autre type d'erreur, et que notamment l'ordre d'enregistrement est conforme aux instructions, on pourra recopier la liste obtenue au brouillon sur le questionnaire en utilisant éventuellement des exemplaires complémentaires du questionnaire.

Colonne 1 : numéro d'ordre des membres du ménage

A ce niveau, un numéro d'ordre sera affecté à tous les membres du ménage. Pour un ménage donné, les membres sont numérotés de 01 à n (numérotation séquentielle) en commençant toujours par le chef du ménage qui portera alors le numéro 01.

Colonne 2 : Prénoms et nom des Membres du ménage

L'enquêteur inscrira lisiblement dans cette colonne le(s) prénoms et nom de chaque membre du ménage dans les conditions précisées plus haut.

Colonne 3 : Lien de parenté avec le chef du ménage

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le code correspondant au lien qui existe entre le membre du ménage et le chef du ménage.

- 01 pour Chef de ménage ;
- 02 pour conjoint(e) ;
- 03 pour Fils/Fille ;
- 04 pour Mère/père ;

- 05 pour Petit fils/petite fille ;
- 06 pour Frère/sœur ;
- 07 pour Gendre/belle-fille ;
- 08 pour Beau-père/Belle-mère ;
- 09 pour Beau-frère/belle-sœur ;
- 10 pour Oncle/tante ;
- 11 pour Neveu/niece ;
- 12 pour Enfant adoptif ;
- 13 pour Cousins/Cousines ;
- 14 pour Autres liens ;
- 15 pour Aucun lien de parenté.

Il s'agit par exemple de porter le chiffre « 07 » si le membre est Gendre/belle-fille du chef du ménage.

Colonne 4 : Sexe

L'enquêteur inscrira dans cette colonne, le sexe de chacune des personnes enregistrées en utilisant les codes ci-après :

- 01 pour masculin ;
- 02 pour féminin.

Colonne 5 : Age en année révolue

Dans cette colonne, l'âge de chaque personne enregistrée sera inscrit. Il sera exprimé en années révolues, c'est-à-dire le nombre d'années vécues au dernier anniversaire.

NB : Pour un enfant de moins d'un an, l'âge révolu est 0 an et non le nombre de mois vécus par l'enfant.

- Pour un membre de ménage âgé de 110 ans au moins écrire le code 110.

Colonne 6 : Niveau d'instruction

La variable "Niveau d'Instruction" est composée de huit (8) modalités. Il s'agit à ce niveau d'inscrire en face de chaque membre du ménage le code de la modalité représentant la réponse de l'enquêté.

- ✓ 01 Pour aucun non alphabétisé ;
- ✓ 02 Pour aucun alphabétisé ;
- ✓ 03 Pour école coranique ;
- ✓ 04 Pour primaire ;
- ✓ 05 Pour collège ;
- ✓ 06 Pour lycée ;
- ✓ 07 Pour école professionnelle ;
- ✓ 08 Pour supérieur.

NB : Pour l'âge est inférieur à 5ans, aller au membre suivant.

Colonne 7 : Etat matrimonial.

Pour chaque membre du ménage, l'enquêteur enregistrera l'état matrimonial en inscrivant dans la colonne 7 les codes numériques suivants :

- ✓ 01 Pour Célibataire ;
- ✓ 02 Pour Marié(e) monogame ;
- ✓ 03 Pour Marié(e) polygame ;
- ✓ 04 Pour Divorcé(e)
- ✓ 05 Pour Séparé(e) ;
- ✓ 06 Pour Veuf /veuve ;
- ✓ 07 Pour Union libre.

NB : Pour âge supérieur ou égal à 12 ans

Colonne 8 : Le membre du ménage pratique-t-il l'élevage ou l'agriculture

Dans la colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non selon la réponse donnée par le membre du ménage.

NB : Pour l'âge supérieur ou égal à 7 ans

Colonnes 9 : Propriétaire d'animaux

Outre le chef du ménage, les autres membres peuvent posséder des animaux. Ainsi, dans la colonne, l'enquêteur portera le code correspondant à la question.

- ✓ 01 si le membre du ménage possède ;
- ✓ 02 si le membre du ménage ne possède plus ;
- ✓ 03 si le membre du ménage n'a jamais possédé.

NB : Pour âge supérieur ou égal à 12 ans et pratique l'élevage

Colonnes 10 : Adhérez-vous à une organisation (socioprofessionnelle d'élevage) de producteurs (OP) ?

Dans la colonne, l'enquêteur inscrira oui ou non si le membre de ménage adhère à une organisation (socioprofessionnelle d'élevage) de producteurs dans la case correspondante :

- ✓ 01 Si le membre du ménage adhère à une organisation de producteurs ;
- ✓ 00 Si le membre du ménage n'adhère pas à une organisation de producteurs.

NB : Pour âge supérieur ou égal à 12 ans et propriétaire d'animaux

Colonne 11 : Demande de crédit pour l'élevage

Dans la colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non selon la réponse donnée par le membre du ménage.

NB : Pour âge supérieur ou égal à 12 ans et pratique l'élevage

Sinon, aller à la question services financiers

Colonne 12 : Obtention du crédit pour élevage

Dans la colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non selon l'obtention du crédit agricole par le membre du ménage.

NB : Sinon, aller à la question services financiers

Colonne (12 à13) : Utilisation du crédit pour l'élevage

Dans la colonne, l'enquêteur inscrira les codes des réponses données par l'enquêté sur le motif du crédit

- ✓ 01=Intrant d'élevage (Alimentation, abreuvement, soins vétérinaires, etc.)
- ✓ 02= Equipement d'élevage
- ✓ 03= Achat d'animaux
- ✓ 04= Autres activités d'élevage à préciser

Colonne 14 : Principale Source de crédit

Dans la colonne, l'enquêteur inscrira les codes des réponses données par l'enquêté sur la principale source de crédit

- ✓ 01 Pour Banque ;
- ✓ 02 Pour Institution de Microfinance (IMF) ;
- ✓ 03 Pour Etat ;
- ✓ 04 Pour ONG ;
- ✓ 05 Pour Projet/Programme ;
- ✓ 06 Pour commerçant ;
- ✓ 07 Pour particulier ;
- ✓ 08 Pour Organisation Professionnelles d'élevage (dont AVEC, GVEC) ;
- ✓ 09 Pour autres.

Colonnes (C15 à C18) : Services financiers

A ce niveau, l'enquêteur cochera par **Oui** ou **Non** si le membre du ménage possède un compte dans l'un des établissements (Banque Primaire, Caisse rurale d'épargne, Institution de microfinance Compte mobile (exemple : Mobile Money et Orange Money)).

NB : Sinon, aller à la section 2

Section 2 : Recensement des animaux

Cette partie porte sur les instructions à observer pour le remplissage de la section 2 consacrée au recensement de tous les animaux élevés par l'exploitation agricole le jour de l'enquête, quel que soit le propriétaire (y compris les animaux confiés au ménage).

Colonne 0 : Type d'élevage dominant

A ce niveau, l'agent enquêteur cochera le code correspondant au type d'élevage dominant rencontré dans le ménage selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

- ✓ 01 = *Transhumant (déplacement d'une préfecture à une autre minimum)"*
- ✓ 02 = *Elevage extensif*
- ✓ 03 = *Sédentaire semi intensif*
- ✓ 04 = *Sédentaire intensif*

Colonne (1 à 3): Catégorie

Dans ces colonnes, l'agent enquêteur cochera les codes correspondants à la catégorie et l'âge de l'animal rencontré dans le ménage selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

- ✓ 101 pour *Veau*
- ✓ 102 pour *Velle*
- ✓ 103 pour *Taurillon*
- ✓ 104 pour *Bouvillon*
- ✓ 105 pour *Génisse*
- ✓ 106 pour *Taureau*
- ✓ 107 pour *Bœuf de trait*
- ✓ 108 pour *Bœuf de boucherie*
- ✓ 109 pour *Vache*
- ✓ 201 pour *Agneau/Jeune Mâle*
- ✓ 202 pour *Agnelle/Jeune Femelle*
- ✓ 203 pour *Bélier*
- ✓ 204 pour *Mouton*
- ✓ 205 pour *Brebis*
- ✓ 301 pour *Jeune Mâle*
- ✓ 302 pour *Jeune Femelle*
- ✓ 303 pour *Bouc*
- ✓ 304 pour *Bouc castré*
- ✓ 305 pour *Chèvre*
- ✓ 401 pour *Jeune Mâle*
- ✓ 402 pour *Jeune Femelle*
- ✓ 403 pour *Verrat*
- ✓ 404 pour *Porcin castré*
- ✓ 405 pour *Truie*
- ✓ 501 pour *Jeune Mâle*
- ✓ 502 pour *Jeune Femelle*
- ✓ 503 pour *Etalon*
- ✓ 504 pour *Jument*

- ✓ 601 pour Jeune Mâle
- ✓ 602 pour Jeune Femelle
- ✓ 603 pour Ane
- ✓ 604 pour Anesse
- ✓ 801 pour Jeune Mâle
- ✓ 802 pour Jeune Femelle
- ✓ 803 pour Mâle
- ✓ 804 pour Femelle
- ✓ 901 pour Jeune Mâle
- ✓ 902 pour Jeune Femelle
- ✓ 903 pour Mâle
- ✓ 904 pour Femelle
- ✓ 700 pour Poulets exotiques
- ✓ 701 pour Poulets traditionnels
- ✓ 702 pour Poulets améliorés
- ✓ 703 pour Canards
- ✓ 704 pour Pintades
- ✓ 705 pour Dindons
- ✓ 706 pour Cailles
- ✓ 707 pour Oies
- ✓ 708 pour Pigeons

Colonne 4 : Effectif races locales

Dans cette colonne, l'agent enquêteur inscrira le nombre d'animaux de la race locale par type d'animal rencontré dans le ménage selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 5 : Effectif races améliorées

Dans cette colonne, l'agent enquêteur inscrira le nombre d'animaux de la race améliorée par type d'animal rencontré dans le ménage selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 6 : Effectif races exotiques

Dans cette colonne, l'agent enquêteur inscrira le nombre d'animaux de la race exotique par type d'animal rencontré dans le ménage déclaré par le chef de ménage ou son représentant.

Section 3 : Stock et flux d'animaux

Section 3A : Flux d'animaux (hors volaille)

Colonne 1 : Type d'animaux

Dans cette colonne, l'enquêteur choisira le type d'animaux rencontré dans le ménage selon la déclaration du chef de ménage.

Colonne 2 : Raisons d'élevage

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code correspond aux raisons d'élevage à Choix multiple selon la déclaration du chef de ménage.

- ✓ 01. Reproduction
- ✓ 02. Traction
- ✓ 03. Embouche/Viande
- ✓ 04. Production laitière
- ✓ 05. Autre raison

Colonne 3 : Y'a -t-il des animaux en transhumance

Dans la colonne, l'enquêteur répondra par oui ou non si les animaux sont en transhumance.

Colonne 4 : Nombre d'animaux en transhumance y compris ceux confiés au ménage

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux en transhumance y compris ceux confié au ménage.

Colonne 5 : Nombre d'animaux appartenant au ménage (Ne pas considérer les confiages)

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux appartenant au ménage à part les animaux confiés.

Colonne 6 : Type de propriété pour les animaux

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code correspond au type de propriété des animaux.

- ✓ 01 pour collectif ;
- ✓ 02 pour individuel ;

Colonne 7 : Si individuels, quels sont les membres du ménages propriétaires d'animaux

Dans cette colonne, il s'agit de rappeler le numéro du membre de ménage propriétaire individuel d'animaux.

Colonne 8 : Si propriété individuelle, nombre d'animaux appartenant aux femmes du ménage.

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux appartenant aux femmes du ménage propriétaires individuelles d'animaux.

Colonne 9 : Au cours des 12 derniers mois avez-vous eu des entrées d'animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non s'il y a eu des entrées d'animaux au cours des 12 derniers mois.

Colonne 10 : Quels sont les types d'entrée d'animaux au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les codes correspondants aux types d'entrées & d'animaux au cours de ces 12 derniers mois.

- 01. Naissance ;
- 02. Achat ;
- 03. Offert au ménage ;
- 04. Confié au ménage ;

Colonne 11 : Nombre d'animaux nés vivants pendant les 12 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux nés vivants au cours des 12 derniers mois.

Colonne 12 : Nombre d'animaux achetés au cours des 12 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux achetés au cours des 12 derniers mois.

Colonne 13 : Nombre d'animaux offert au ménage au cours des 12 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux offert au ménage au cours des 12 derniers mois.

Colonne 14 : Nombre d'animaux confiés au ménage au cours des 12 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux confiés au ménage au cours des 12 derniers mois.

Colonne 15 : Au cours des 12 derniers mois avez-vous eu des sortis d'animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non s'il y a eu des flux sortants d'animaux au cours des 12 derniers mois.

Colonne 16 : Quels sont les types de sorti au cours des 12 derniers mois pour les animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les codes correspondants aux types de sorti au cours des 12 derniers mois pour les animaux.

- ✓ Mortalité
- ✓ Vente
- ✓ Abattage
- ✓ Offert à un autre ménage
- ✓ Confié à un autre ménage
- ✓ Perte
- ✓ 07.Vol

Colonne 17 : Nombre d'animaux morts au cours des 12 derniers mois (maladies, événements naturels, accident de circulation, etc.)

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux morts au cours des 12 derniers mois.

Colonne 18 : Quelles ont été les causes de la mortalité des animaux au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code correspondant aux causes de la mortalité des animaux au cours des 12 derniers mois.

- ✓ Maladie
- ✓ Attaques des fauves/prédateurs
- ✓ Accident de circulation
- ✓ Inondations
- ✓ Autres calamités (foudre, incendie, etc.)
- ✓ Mort naturelle ou sans raison identifiée
- ✓ Autre raison

Colonne 19 : Nombre d'animaux vendus vifs pendant les derniers 12 mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux vendus vifs au cours des 12 derniers mois.

Colonne 20 : raison principale de vente

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code correspondant à la raison principale de vente d'animaux au cours des 12 derniers mois.

- ✓ Chocs (besoin très urgent)
- ✓ Dépenses d'alimentation pour le ménage
- ✓ Préparation de la campagne agricole
- ✓ Fête religieuse
- ✓ Cérémonie
- ✓ Maladie des animaux
- ✓ Déstockage
- ✓ Autres dépenses du ménage

Colonne 21 : Nombre d'animaux offert gratuitement à un autre ménage au cours des 12 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux offerts gratuitement à un autre ménage au cours des 12 derniers mois.

Colonne 22 : Nombre d'animaux confiés à un autre ménage au cours des 12 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux confiés à un autre ménage au cours des 12 derniers mois.

Colonne 23 : Nombre d'animaux abattus pour la viande au cours des 12 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux abattus par le ménage pour la viande au cours des 12 derniers mois.

Colonne 24 : Quelles sont les utilisations faites de la viande d'animaux abattus au cours des 12 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code correspondant à l'utilisation faite de la viande des animaux abattus au cours des 12 derniers mois.

- ✓ pour Auto-consommation
- ✓ pour vente
- ✓ pour dons
- ✓ pour autres à préciser

Colonne 28 : Quel est le pourcentage de la viande d'animaux utilisé pour la consommation du ménage ?

Dans cette colonne, l'enquêteur Inscrira dans la case correspondante le pourcentage de la viande d'animaux utilisé pour la consommation du ménage.

Colonne 29 : Quel est le pourcentage de la viande d'animaux vendu ?

Dans cette colonne, l'enquêteur Inscrira dans la case correspondante le pourcentage de la viande d'animaux vendu.

Colonne 30 : Quel est le pourcentage de la viande d'animaux utilisé comme dons ?

Dans cette colonne, l'enquêteur Inscrira dans la case correspondante le pourcentage de la viande d'animaux utilisé comme dons.

Colonne 31 : Quel est le pourcentage de la viande d'animaux utilisé pour autres usages ?

Dans cette colonne, l'enquêteur Inscrira dans la case correspondante le pourcentage de la viande d'animaux utilisé pour autres usages.

Colonne 32 : Nombre d'animaux perdus au cours des 12 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux perdus dans le ménage au cours des 12 derniers mois.

Colonne 33 : Nombre d'animaux volés au cours des 12 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux voler dans le ménage au cours des 12 derniers mois.

Section 3B : flux de la volaille

Colonne 1 : Type de volailles

Dans cette colonne, l'enquêteur choisira le type de volailles rencontré dans le ménage selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 2 : Quel est le nombre de volailles appartenant au ménage (ne pas considérer les confiages) ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volaille appartenant au ménage au cours des 3 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 3 : Quel type de propriété pour les volailles

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les codes correspondants au type de propriété pour les volailles

- ✓ Collective,
- ✓ Individuelle

Colonne 4 : Si individuels, quels sont les membres du ménage propriétaires de volailles

Dans cette colonne, il s'agit de rappeler le numéro du membre de ménage propriétaire individuel de volaille selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 5 : Si propriété individuelle, quel le nombre de volailles appartenant aux femmes du ménage ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volaille appartenant aux femmes du ménage propriétaires individuelles de volaille selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 6 : Au cours des 3 derniers mois, avez-vous eu des entrées de volailles ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non s'il y a eu des entrées de volailles au cours des 3 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 7 : Quels sont les types d'entrée de volailles au cours des 3 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les codes correspondants aux types d'entrée de volailles au cours des 3 derniers mois.

- ✓ Naissance
- ✓ Achat
- ✓ Offert au ménage
- ✓ Confié au ménage

Colonne 8 : Quel est le nombre de volailles nés vivants au cours des derniers 03 mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volaille nés vivants au cours des derniers 03 mois selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 9 : Quel est le nombre de volailles achetés au cours des 03 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volailles achetés pendant les 3 derniers mois.

Colonne 10 : Quel est le nombre de volailles offert au ménage au cours des 03 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volailles offert au ménage au cours des 3 derniers mois.

Colonne 11 Quel est le nombre de volailles confiés au ménage au cours des 03 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volailles confiés au ménage au cours des 3 derniers mois.

Colonne 12 : Au cours des 03 derniers mois avez-vous eu des sortis de volailles ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non s'il y a eu des sortis de volailles au cours des 3 derniers mois.

Colonne 13 : Quels sont les types de sortis au cours des 03 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les modalités correspondantes aux types de sortis au cours des 3 derniers mois.

- ✓ Mortalité
- ✓ Vente
- ✓ Abattage
- ✓ Offert à un autre ménage
- ✓ Confié à un autre ménage
- ✓ Perte / Vol

Colonne 14 : Quel est le nombre de volailles morts au cours des 03 derniers mois (maladies, événements naturels, etc.)

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volailles morts au cours des 3 derniers mois.

Colonne 15 : Quelles ont été les causes de la mortalité des volailles au cours des 3 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code correspondant aux causes de la mortalité des volailles au cours des 3 derniers mois

- ✓ Maladie
- ✓ Attaques des fauves/prédateurs
- ✓ Accident de circulation
- ✓ Inondations
- ✓ Autres calamités (foudre, incendie, etc.)
- ✓ Mort naturelle ou sans raison identifiée
- ✓ Autre raison

Colonne 16 : Quel est le nombre de volailles vendus vivants pendant les derniers 03 mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volailles vendus vivants au cours des 3 derniers mois.

Colonne 17 : Quelle est la raison principale de vente des volailles ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera la modalité correspondante de la raison principale de vente des volailles au cours des 3 derniers mois.

- ✓ Chocs (besoin très urgent)
- ✓ Dépenses d'alimentation pour le ménage
- ✓ Préparation de la campagne agricole
- ✓ Fête religieuse
- ✓ Cérémonie
- ✓ Maladie des animaux

- ✓ Déstockage
- ✓ Autres dépenses du ménage

Colonne 18 : Quel est le nombre de volailles offert à un autre ménage au cours des 03 derniers mois
Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volailles offert à un autre ménage au cours des 3 derniers mois.

Colonne 19 : Quel est le nombre de volailles confiés à un autre ménage au cours des 03 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volailles confiés à un autre ménage au cours des 3 derniers mois.

Colonne 20 : Quel est le nombre de volailles abattus pour la viande au cours des 03 derniers mois ?
Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volailles abattus pour la viande au cours des 3 derniers mois.

Colonne 21 : Quelles sont les utilisations faites de la viande des volailles abattus au cours des 3 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les modalités correspondantes aux utilisations faites de la viande des volailles abattus au cours des 3 derniers mois.

- ✓ 01 pour Autoconsommation
- ✓ 02 pour Vente
- ✓ 03 pour Dons
- ✓ 04 Autres à préciser

Colonne 22 : Quel est le pourcentage de la viande de volailles utilisée pour la consommation du ménage ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le pourcentage de la viande de volailles utilisée pour la consommation du ménage selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 23 : Quel est le pourcentage de la viande de volailles vendue ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le pourcentage de la viande de volailles **vendue** selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 24 : Quel est le pourcentage de la viande de volailles utilisée comme dons ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le pourcentage de la viande de volailles utilisée comme dons selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant

Colonne 25 : Quel est le pourcentage de la viande de volailles utilisée pour autres usages ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le pourcentage de la viande de volailles utilisée pour autres usages selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant

Colonne 26 : Combien de volailles ont été perdus au cours des 3 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volailles perdus (volés, disparus, etc.) au cours des 3 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 27 : Combien de volailles ont été volés au cours des 3 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de volailles volés au cours des 3 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Section 4 : Production de lait

Cette section évalue la quantité du lait produit au cours des 12 derniers mois des femelles des espèces ci-après : Vaches, Brebis et Chèvres.

Colonne 0 : L'exploitation d'élevage a-t-elle produit du lait au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette section, l'enquêteur cochera par Oui ou Non si l'exploitation a produit du lait au cours des 12 derniers mois.

✓ 01 pour Oui

✓ 00 pour Non

NB : sinon Aller à la section suivante

Colonne 1 : Nombre de vaches en lactation durant les 12 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de vaches en lactation selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant au cours des 12 derniers mois.

Colonne 2 : Durée moyenne de lactation (en jours) par vache

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira la durée moyenne de lactation (en jour) par vache selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant au cours des 12 derniers mois.

Colonne 3 : Durée de la période de faible production (en jours)

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de jour de faible production de lait au cours des 12 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 4-5 : Quantité moyenne de lait recueillie par jour pendant les périodes de faible production

Dans ces colonnes, l'enquêteur inscrira le nombre et l'unité (en litre) correspondante à la quantité moyenne de lait recueillie par jour pendant les périodes de faible production.

✓ 01.Litre

✓ 02.Calebasse

✓ 03.Bol plastique

✓ 04.Petit pot

✓ 06.pot de 5 litres

✓ 07.Bidon de 10 litres

✓ 08.seau ou bidon de 20 litres

- ✓ 05.Autre unité

Colonne (7-8) : Quantité moyenne de lait recueillie par jour pendant les périodes de forte production

Dans ces colonnes, l'enquêteur inscrira le nombre et l'unité correspondant à la quantité moyenne de lait recueillie par jour pendant les périodes de forte production.

- ✓ 01.Litre
- ✓ 02.Calebasse
- ✓ 03.Bol plastique
- ✓ 04.Petit pot
- ✓ 06.pot de 5 litres
- ✓ 07.Bidon de 10 litres
- ✓ 08.Seau ou bidon de 20 litres
- ✓ 05.Autre unité

Colonne 9 : Avez-vous perdu une partie du lait de vache trait ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non si l'exploitation a perdu une partie du lait de vache trait au cours des 12 derniers mois.

- ✓ 01 Pour oui
- ✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Colonne 10 : Si oui, quel est le pourcentage du lait qui a été perdu ou versé au sol ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le pourcentage du lait qui a été perdu ou versé au sol par le ménage au cours de l'année.

Colonne 11 : Quelles sont les différentes utilisations du lait produit par l'exploitation ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera la modalité correspondante aux différentes utilisations du lait produit par l'exploitation selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

- ✓ Autoconsommation
- ✓ Vente
- ✓ Transformation
- ✓ Extraite et donnée aux jeunes animaux
- ✓ Autre utilisation (à préciser)

Colonne12 : Quel est le pourcentage de lait consommé par le ménage au cours de l'année

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le pourcentage de lait consommé par le ménage au cours de l'année

Colonne 13 quel est le pourcentage de lait vendu comme lait frais au cours de l'année ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le pourcentage de lait vendu comme lait frais au cours de l'année.

Colonne 13 : Quel est le pourcentage de lait collecté et donné aux jeunes animaux au cours de l'année ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le **pourcentage de lait collecté et donné aux jeunes animaux au cours de l'année.**

Colonne 14 : Quel est le pourcentage de lait frais destiné à d'autre utilisation au cours de l'année ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le **pourcentage de lait frais destiné à d'autre utilisation au cours de l'année**

Colonne 14 : Quel est le pourcentage de lait transformé sur l'exploitation en produit laitier au cours de l'année ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le **pourcentage de lait transformé sur l'exploitation en produit laitier au cours de l'année**

Colonne 15 : Quels sont les produits dérivés obtenus après transformation du lait au cours de l'année ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les modalités correspondantes aux produits dérivés obtenus après transformation du lait au cours de l'année

- ✓ Lait caillé
- ✓ Beurre de lait
- ✓ Crème
- ✓ Fromage
- ✓ Yaourt

Colonne 16 : Quelle est l'unité de mesure du produit laitier au cours des 12 derniers mois

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera la modalité correspondante à l'unité de mesure du produit laitier au cours des 12 derniers mois.

- ✓ 01.Litre
- ✓ 02.Calebasse
- ✓ 03.Bol plastique
- ✓ 04.Petit pot
- ✓ 06.pot de 5 litres
- ✓ 07.Bidon de 10 litres
- ✓ 08.seau ou bidon de 20 litres
- ✓ 05.Autre unité (à préciser)

Colonne 17 : Quel est l'équivalent de cette unité en litre ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira l'équivalent de l'unité en litre selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 18 : Quelle est la quantité de lait produit au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira la quantité de lait produit (en nombre d'équivalence) au cours des 12 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou son répondant.

Colonne 19 : Cette exploitation a-t-elle vendue l'un des produits laitiers au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non si l'exploitation a vendue l'un des produits laitiers au cours des 12 derniers mois.

✓ 01 Pour oui

✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Colonne 20 : Quelle est l'unité de mesure du produit laitier vendu au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera l'unité de mesure correspondante du produit laitier vendu au cours des 12 derniers mois.

✓ 01.Litre

✓ 02.Calebasse

✓ 03.Bol plastique

✓ 04.Petit pot

✓ 06.pot de 5 litres

✓ 07.Bidon de 10 litres

✓ 08.seau ou bidon de 20 litres

✓ 05.Autre unité (à préciser)

Colonne 21 : Quel est l'équivalent de cette unité en litre ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira l'équivalent de l'unité en litre selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 22 : Quelle est la quantité de l'unité vendue au cours des 12 derniers mois ? (En nombre)

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira (en nombre) la quantité de l'unité vendue au cours des 12 derniers mois.

Colonne 23 : Préférez-vous donner le prix unitaire ou la valeur totale des ventes ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera l'une des modalités correspondantes selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

✓ Prix unitaire

✓ Valeur totale

Colonne 24 : Quels ont été les revenus totaux tirés de la vente du produit au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira (en GNF) les revenus totaux tirés de la vente du produit au cours des 12 derniers mois.

Colonne 25 : Quel a été le prix unitaire moyen du litre du produit vendu au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira (en GNF) le prix unitaire moyen du litre du produit vendu au cours des 12 derniers.

Colonne 26 : Cette exploitation a-t-elle donné à titre gratuit du produit au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par OUI ou NON si l'exploitation a donné à titre gratuit du produit au cours des 12 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

✓ 01 Pour oui

✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Colonne 27 : Quelle est l'unité de mesure du produit laitier vendu au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera l'unité de mesure correspondante du produit laitier vendu au cours des 12 derniers mois.

✓ 01.Litre

✓ 02.Calebasse

✓ 03.Bol plastique

✓ 04.Petit pot

✓ 06.pot de 5 litres

✓ 07.Bidon de 10 litres

✓ 08.seau ou bidon de 20 litres

✓ 05.Autre unité (à préciser)

Colonne 28 : Quel est l'équivalent de cette unité en litre ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira l'équivalent de l'unité en litre selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 29 : Quelle est la quantité de l'unité vendue au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira (en nombre) la quantité de l'unité vendue au cours des 12 derniers mois.

Colonne 30 : Cette exploitation a-t-elle échangé contre des biens ou services au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par OUI ou NON si l'exploitation a échangé contre des biens ou services au cours des 12 derniers mois.

- ✓ 01 Pour oui
- ✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Colonne 31 : Quelle est l'unité de mesure du produit échangé au cours des 12 derniers mois?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera l'unité de mesure correspondante du produit laitier vendu au cours des 12 derniers mois

- ✓ 01.Litre
- ✓ 02.Calebasse
- ✓ 03.Bol plastique
- ✓ 04.Petit pot
- ✓ 06.pot de 5 litres
- ✓ 07.Bidon de 10 litres
- ✓ 08.seau ou bidon de 20 litres
- ✓ 05.Autre unité (à préciser)

Colonne 32 : Quel est l'équivalent de cette unité en litre ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira l'équivalent de l'unité en litre selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 33 : Quelle est la quantité de l'unité échangée au cours des 12 derniers mois ? (en nombre)

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira (en nombre) la quantité de l'unité échangée au cours des 12 derniers mois

Section 5 : Production des œufs

Colonne 0 : L'exploitation Agricole a-t-elle produit des Œufs au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non si l'exploitation Agricole a produit des Œufs au cours des 12 derniers mois selon la déclaration du chef du ménage ou son représentant.

- ✓ 01 Pour oui
- ✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Colonne 1 : Espèces

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les espèces rencontrées dans l'exploitation Agricole

- ✓ Poulets traditionnels
- ✓ Poulets améliorés
- ✓ Poulets exotiques
- ✓ Canard
- ✓ Pintades

- ✓ Dindons
- ✓ Cailles
- ✓ Oies
- ✓ Pigeons

Colonne 2 : Quelle est l'unité de mesure utilisée pendant les 3 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera l'unité de mesure correspondante utilisée pendant les 3 derniers mois.

- ✓ 01 Pour Unité ;
- ✓ 02 Pour alvéoles de 24 œufs ;
- ✓ 03 pour alvéoles de 30 œufs ;

Colonne 3 : Quelle est la quantité produite pendant les 3 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira la quantité d'œufs produite pendant les 3 derniers mois.

Colonne 4 : Avez-vous vendu des œufs au cours des 3 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non si l'exploitation a vendu des œufs au cours des 3 derniers mois.

- ✓ 01 Pour oui
- ✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Colonne 4 : Quelle est l'unité de mesure utilisée pour la vente des œufs ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera l'unité de mesure correspondante utilisée pour la vente des œufs pendant les 3 derniers mois.

- ✓ 01 Pour Unité ;
- ✓ 02 Pour alvéoles de 24 œufs ;
- ✓ 03 pour alvéoles de 30 œufs ;

Colonne 5 : Quelle est la quantité vendue pendant les 3 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira la quantité d'œufs vendue pendant les 3 derniers mois.

Colonne 6 : Où l'exploitation d'élevage a-t-elle vendu la plus grande partie de la production (indiquer le principal lieu de vente)

Dans cette colonne, Il s'agit de cocher la modalité de réponse correspondante au lieu de vente de la plus grande partie de la production.

- ✓ 01 Pour Marché de gros ;
- ✓ 02 Pour Marché de détail ;
- ✓ 03 Pour Vente à l'exploitation, stands, kiosques, autocueillette ;
- ✓ 04 Pour livraison directe au consommateur ;
- ✓ 05 Pour Contrat de production ou commercialisation ;
- ✓ 06 pour Autres Intermédiaires ;

Section 6 : Apiculture et autres produits d'élevage ;

Section 6A : Apiculture

Colonne 0 : Y-a-t-il des membres du ménage qui ont pratiqué l'apiculture au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, il s'agit de cocher par **Oui/Non** si les membres du ménage ont pratiqué l'apiculture au cours des 12 derniers mois.

Colonne 1 : N° ordre membre du ménage

A ce niveau, il s'agit de rappeler le numéro d'ordre affecté aux membres du ménage.

NB : Les membres sont numérotés de 01 à n (numérotation séquentielle) en commençant toujours par le chef du ménage qui portera alors le numéro 01.

Colonne 3 : Combien de ruches possède votre ménage ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de ruches que possède le ménage selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

NB : Si le ménage ne possède pas de ruche, passer au ménage suivant.

Colonne 4 : Quel type de ruche possède votre ménage ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera la modalité correspondante type de ruche que possède le ménage.

- ✓ 01. Artisanales
- ✓ 02. Améliorées

Colonnes 5 : Quel est le nombre de ruches artisanales installées ou habitées ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de Ruches artisanales Installées ou habitées.

Colonne 6 : Quel est le nombre de ruches améliorées installées ou habitées ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de Ruches améliorées Installées ou habitées que possède le ménage.

Colonne 7 : Quelle est la quantité de miel totale en litre récoltée au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira la quantité de miel totale en litre récoltée au cours des 12 derniers mois.

Colonne 8 : Quelle est la quantité de miel autoconsommée au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira la quantité de miel autoconsommée en litre au cours des 12 derniers mois.

Colonne 9 : Quelle est la quantité de miel donnée gratuitement au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira la quantité de miel donnée gratuitement en litre au cours des 12 derniers mois.

Colonne 10 : Quelle est la quantité de miel vendue au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira la quantité de miel vendue en litre au cours des 12 derniers mois.

Colonne 11 : Préférez-vous donner le prix unitaire du litre ou la valeur totale des ventes du miel ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera l'une des modalités correspondantes selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

01. Prix unitaire

02. Valeur totale

Colonne12 : Quel a été le prix unitaire moyen du litre du miel vendu au cours des 12 derniers ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira (en GNF) le prix unitaire moyen du litre du miel vendu au cours des 12 derniers.

Colonne13 : Quelles ont été les recettes tirées de la vente du miel au cours des 12 derniers ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira (en GNF) les recettes tirées de la vente du miel au cours des 12 derniers.

Colonne 14 : Sélectionner les membres du ménage ayant pratiqué l'apiculture au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur énuméra tous les membres du ménage ayant pratiqué l'apiculture au cours des 12.

Colonne 15 : Combien de mois le membre du ménage a travaillé au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de mois travaillés par le membre du ménage au cours des 12 derniers mois.

Colonne 16 : Combien de jour moyen le membre du ménage a travaillé par mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de jours moyens travaillé par le membre du ménage au cours d'un mois.

Section 6B : Autres produits d'élevage**Colonne 1 : Le ménage a-t-il produit les produits dérivés suivants au cours des 12 derniers mois ?**

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les modalités de réponse correspondante aux produits dérivés produits par le ménage.

- ✓ 01. Cuirs (petits ruminants)
- ✓ 02. Cuirs (gros ruminants)
- ✓ 03. Peaux d'animaux (gros ruminants)
- ✓ 04. Cire
- ✓ 05. Autres produits à l'exclusion du fumier/lisier (préciser)
- ✓ 06. Aucun

NB : éléments spécifiques à activer en fonction des animaux élevés dans l'exploitation

Colonne 2 : Quelle est l'unité de mesure des produits dérivés au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code de l'unité de mesure correspondante aux produits dérivés au cours des 12 derniers mois.

- ✓ Kg
- ✓ Tonne
- ✓ Unité
- ✓ Autre unité (à préciser)

Colonne 3 : Quel est l'équivalent de l'unité de mesure en Kg ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira l'équivalent de l'unité de mesure en Kg selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 4 : Quelle a été la quantité des produits dérivés produits au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira en nombre la quantité des produits dérivés produits au cours des 12 derniers mois.

Colonne 5 : Cette exploitation a-t-elle vendu un/des produits dérivés au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, il s'agit de cocher par Oui ou Non si l'exploitation a vendu un/des produits dérivés au cours des 12 derniers mois.

- ✓ 01 Pour oui
- ✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Colonne 6 : Quelle est l'unité de mesure des produits dérivés vendus au cours des 12 derniers ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code de l'unité de mesure correspondante aux produits dérivés vendus au cours des 12 derniers mois.

- ✓ Kg
- ✓ Tonne
- ✓ Unité
- ✓ Autre unité (à préciser)

Colonne 7 : Quel est l'équivalent de l'unité de mesure en Kg ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira l'équivalent de l'unité de mesure en Kg selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 8 : Quelle a été la quantité des produits dérivés vendus au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira la quantité des produits dérivés vendus au cours des 12 derniers mois.

Colonne 9 : Préférez-vous donner le prix unitaire ou la valeur totale des ventes des produits ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera l'une des modalités correspondantes du prix unitaire ou la valeur totale des ventes des produits selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

- ✓ Prix unitaire
- ✓ Valeur totale

Colonnes 10 : Quels ont été les revenus totaux tirés de la vente du/des produits dérivés au cours des 11 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira (en GNF) les revenus totaux tirés de la vente du/des produits dérivés au cours des 12 derniers mois.

Colonnes 12 : Quel a été le prix unitaire moyen du/des produits dérivés vendus au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira (en GNF) le prix unitaire moyen du/des produits dérivés vendus au cours des 12 derniers mois.

Colonnes 13 : Cette exploitation a-t-elle donné à titre gratuit un/des produits dérivés au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non si l'exploitation agricole a donné à titre gratuit un/des produits dérivés au cours des 12 derniers mois.

Colonnes 14 : Quelle est l'unité de mesure des produits dérivés de la quantité donnée gratuitement au cours des 12 derniers ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code de l'unité de mesure correspondante aux produits dérivés de la quantité donnée gratuitement au cours des 12 derniers

- ✓ Kg
- ✓ Tonne
- ✓ Unité
- ✓ Autre unité (à préciser)

Colonnes 15 : Quel est l'équivalent de l'unité de mesure en Kg ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira l'équivalent de l'unité de mesure en Kg selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonnes 16 : Quelle a été la quantité des produits dérivés donné à titre gratuit au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira en nombre la quantité des produits dérivés donné à titre gratuit au cours des 12 derniers mois.

Colonnes 17 : Cette exploitation a-t-elle échangé des produits dérivés contre des biens ou des services au cours des 12 derniers ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non si l'exploitation a échangé des produits dérivés contre des biens ou des services au cours des 12 derniers.

- ✓ 01 Pour oui
- ✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Colonnes 18 : Quelle est l'unité de mesure des produits dérivés échangés ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code de l'unité de mesure correspondante aux produits dérivés échangés au cours des 12 derniers mois.

- ✓ Kg
- ✓ Tonne
- ✓ Unité
- ✓ Autre unité (à préciser)

Colonnes 19 : Quel est l'équivalent de l'unité de mesure en Kg ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira l'équivalent de l'unité de mesure en Kg selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonnes 20 : Quelle a été la quantité des produits dérivés échangés contre les biens ou services au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira en nombre la quantité des produits dérivés échangés contre les biens ou services au cours des 12 derniers mois.

Section 7 : Reproduction et Santé animale

Dans cette section, l'enquêteur se renseignera sur l'état de santé et de reproduction du cheptel auprès des exploitants, si l'exploitation possède au moins un cheptel identifié dans section 3.1.

Colonne 0 : Lorsque que vous acquérez un animal, l'isolez-vous ?

L'Enquêteur demandera par **Oui** ou **NON** si l'exploitation acquière un animal, l'isolez-vous ? Si

OUI pendant combien de temps

- ✓ 01. Une journée
- ✓ 02. Moins d'une semaine
- ✓ 03. Une semaine
- ✓ 04. Moins de deux semaines
- ✓ 05. Deux semaines

Colonne 1 : Type de cheptel (espèce)

Dans cette colonne, l'enquêteur demandera et cochera le type de cheptel élevé par l'exploitant.

- ✓ 01 = Bovins d'élevage
- ✓ 02 = Ovins d'élevage
- ✓ 03 = Caprins d'élevage
- ✓ 04 = Porcins d'élevage
- ✓ 05 = Poulet local
- ✓ 06 = Pintades

- ✓ 07 = Canards
- ✓ 08 = Pigeons
- ✓ 09 = Equins
- ✓ 10 = Camelins
- ✓ 11 = Lapins

Colonne 2 : Pour les cheptels élevés sur l'exploitation, Identifier la principale technique de reproduction utilisées au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera la réponse donnée par l'exploitant sur la principale technique de reproduction utilisées pour [CHEPTEL] au cours des 12 mois

- ✓ 01. Monte naturelle avec un mâle sélectionné dans l'exploitation,
- ✓ 02. Monte naturelle avec un mâle acheté ou loué,
- ✓ 03. Monte naturelle avec un mâle échangé,
- ✓ 04. Insémination artificielle
- ✓ 05. Femelle achetée pleine,
- ✓ 06. Femelle échangée contre une femelle pleine,
- ✓ 07. Autre (à préciser)

Colonne 3 : Avez-vous eu des animaux malades au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non la réponse donnée par l'exploitant si les animaux sont tombés malades au cours des 12 derniers mois.

- ✓ 01 Pour oui
- ✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Colonne 4 : Si Oui quels sont les animaux concernés ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code correspondant des animaux concernés selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

- ✓ 01.Bovins
- ✓ 02.Ovins
- ✓ 03.Caprins
- ✓ 04.Porcins
- ✓ 05.Equins
- ✓ 05.Equins
- ✓ 06. Asins
- ✓ 07.Lapins
- ✓ 08. Aulacodes
- ✓ 09. Volailles

Colonne 5 : Quelles sont les principales maladies dont les animaux ont souffert au cours des 12 derniers mois ? Dans cette colonne, il s'agit de cocher les modalités de réponse correspondantes aux principales maladies dont les animaux ont souffert au cours des 12 derniers mois, selon la déclaration du chef de l'exploitation ou de son représentant.

01. La Rage
02. La Grippe aviaire
03. Le charbon bactérien
04. La brucellose
05. La trypanosomose
06. La péripneumonie contagieuse bovine
07. La peste porcine africaine
08. La peste des petits ruminants
09. La maladie de Newcastle
10. La fièvre aphteuse
11. La pasteurellose
12. La maladie à virus Ebola
13. Le charbon symptomatique
14. La maladie de Gumboro
15. Autre maladie (à préciser)

Colonne 6 : Quel est le nombre d'animaux malades affectés ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre d'animaux malades affectés par différentes maladies citées ci-haut, selon la déclaration du chef de l'exploitation ou de son représentant.

Colonne 7 : Que faites-vous des animaux malades ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera la réponse correspondante donnée par l'exploitant sur le mode de gestion des animaux malades.

01. Automédication traditionnelle
02. Automédication moderne
03. Vente
04. Abattage/autoconsommation
05. Euthanasie (provoquer la mort de l'animal)
06. Prise en charge par un vétérinaire
07. Don
08. Autres à préciser

Colonne 8 : En cas de suspicion de maladies sur un ou des animaux, à qui le déclarez-vous ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera la réponse correspondante donnée par l'exploitant sur la déclaration en cas de suspicion de maladies.

- 00. À personne,
- 01. Agent vétérinaire public,
- 02. Vétérinaire privé,
- 03. Autres à préciser

Colonne 9 : Avez-vous constaté une altération de l'état général sur les animaux ? QCM

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les signes qui traduisent une Altération de l'état général des animaux, selon la déclaration du chef de l'exploitation ou de son représentant.

- 00= aucun
- 01= abattement
- 02= léthargie
- 03= désorientation
- 04= perte de poids
- 05= plumage ébouriffé/poils piquets
- 06= déshydratation
- 07= ralentissement de la croissance, boiterie

Colonne 10 : Avez-vous constaté les troubles de comportement suivants sur les animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera la réponse donnée par l'enquêté sur le trouble de comportement du cheptel selon la déclaration du chef de l'exploitation ou son représentant.

- 00= aucun ;
- 01= nervosité ;
- 02= tremblements musculaires ;
- 03= paralysie ;
- 04= affaiblissement ;
- 05= agitation.

Colonne 11 : Avez-vous constaté les troubles physiologique suivants sur les animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera la réponse que l'enquêté donnera selon les différents troubles physiologiques selon la déclaration du chef de l'exploitation ou son représentant.

- 00=Aucun ;
- 01=Œdème facial ;
- 02=Œdème autour des yeux ;
- 03=Œdème au cou ;
- 04=Anémie ;

- 05=Saignements intestinaux ;
- 06=Fièvre ;
- 07=Cyanose/coloration bleue des tissus ;
- 08=Manque d'appétit ;
- 09=Gonflement des articulations,
- 10=Gonflement de la langue,
- 11=Gonflement des organes génitaux,
- 12=Avortements chez les femelles gestantes,
- 13=Salivation excessive
- 14=Tique

Colonne 12 : Avez-vous constaté des maux des yeux sur les animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera la réponse donnée par l'enquêté selon les maux d'yeux **constatés** en fonction de la déclaration du chef de l'exploitation ou son représentant.

- 00= Aucun
- 01= Gonflement
- 02= Ecoulement
- 03= Trouble de la vision
- 04= Yeux rouges
- 05= Coloration jaunâtre des yeux

Colonne 13 : Avez-vous constaté les problèmes respiratoires chez les animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les modalités de réponse concernant les problèmes respiratoires de l'animal selon la déclaration du chef de l'exploitation ou de son représentant.

- 00 = Aucun
- 01 = Encombrement nasal
- 02 = Gêne à la respiration
- 03 = Ecoulement nasal
- 04 = Eternuements
- 05 = Toux

Colonne 14 : Avez-vous constaté des troubles digestives chez les animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les modalités de réponse correspondantes aux troubles digestives chez les animaux selon la déclaration du chef de l'exploitation ou son représentant.

- 00 = Aucun
- 01 = Plaie dans la bouche
- 02 = Ballonnement
- 03 = Maux de ventre

- 04 = Vomissement
- 05 = Diarrhée sanguinolente
- 06 = Diarrhée morveuse
- 07 = Diarrhée aqueuse
- 08 = Diarrhée fétide

Colonne 15 : Avez-vous constaté des troubles cutanés chez les animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les réponses correspondantes aux troubles cutanés **chez** les animaux selon la déclaration du chef de l'exploitation ou de son représentant.

- 00=Aucun
- 01=Poils piquets
- 02=Bouton
- 03=Démangeaisons
- 04=Chute des poils/plumage
- 05=Plaie au niveau des sabots
- 06=Plaie sur la peau
- 07=Plaie au niveau des mamelles
- 08=Plaie autour des yeux
- 09=Plaie au niveau des organes génitaux

Colonne 16 : Avez-vous constaté un traumatisme chez les animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera la réponse donnée par l'enquêté sur le traumatisme chez les animaux

- 00 = Aucun
- 01 = Blessure par accident
- 02 = Blessure par bagarre
- 03 = Blessure par représailles
- 04 = Morsure

Colonne 17 : Avez-vous vacciné vos animaux au cours des 6 derniers mois ?

Dans cette colonne, il s'agit de cocher par **Oui** ou **Non** si les animaux ont reçu de vaccin au cours des 6 derniers mois selon la réponse donnée par l'enquêté.

- 01 = Oui
- 00 = Non

Colonne 13 : Si Oui, quels sont les animaux vaccinés ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les réponses données par l'enquêté concernant les animaux vaccinés.

- 01. Bovins
- 02. Ovins
- 03. Caprins
- 04. Porcins
- 05. Equins
- 05. Equins
- 06. Asins
- 07. Lapins
- 08. Aulacodes
- 09. Volailles

Colonne 18 : Contre quelles maladies les animaux ont-ils été vacciné ?

Dans cette colonne, il s'agit de cocher dans les modalités de réponse correspondantes données par l'exploitant maladies par les quelles les animaux ont été vaccinés.

- 01. La Rage**
- 02. La Grippe aviaire**
- 03. Le charbon bactérien**
- 04. La brucellose**
- 05. La trypanosomose**
- 06. La péripneumonie contagieuse bovine**
- 07. La peste porcine africaine**
- 08. La peste des petits ruminants**
- 09. La maladie de Newcastle**
- 10. La fièvre aphteuse**
- 11. La pasteurellose**
- 12. La maladie à virus Ebola**
- 13. Le charbon symptomatique**
- 14. La maladie de Gumboro**
- 15. Autre maladie (à préciser)**

Colonne 19 : Qui était l'administrateur de la vaccination contre la maladie des animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera pour chaque statut vaccinal correspondant à l'administrateur de la vaccination selon la déclaration du chef de l'exploitation ou de son représentant.

- 01 = Agent d'élevage public,
- 02 = Agent d'élevage privé,
- 03 = Vétérinaire public,

- 04 = Vétérinaire privé,
- 05 = Volontaire/Tiers personne
- 06 = Soi-même

Colonne 20 : Donner le lieu de la vaccination des animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le lieu de la vaccination correspondante selon la déclaration du chef de l'exploitation ou de son représentant

- 01 = Parc de vaccination
- 02 = Clinique vétérinaire
- 03 = Service de l'élevage
- 04 = Domicile/Ferme

Colonne 21 : Pourquoi vous avez choisi ce lieu ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le pourquoi du choix du lieu selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant

- 01 = Proximité,
- 02 = Parc non disponible,
- 03 = Indisponibilité des agents,
- 04 = Qualité du service

Colonne 22 : Quel est le nombre de têtes vaccinées au cours des 6 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur saisira le nombre de têtes vaccinées au cours des 6 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Colonne 23 : Identifiez les 2 principaux fournisseurs de services à l'élevage pour l'exploitation au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les modalités de réponse correspondantes aux principaux fournisseurs de services de l'élevage pour l'exploitation au cours des 12 derniers mois, selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

- 01. Vétérinaire privé,
- 02. Vétérinaire public,
- 03. Autofourniture,
- 04. Fournisseurs d'intrants (aliments concentrés, animaux reproducteurs, poussins, etc.),
- 05. Autre (à préciser)

Colonne 24 : Avez-vous un contrat de prestation avec un vétérinaire ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par OUI ou NON s'il a un contrat de prestation avec un vétérinaire, selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

- ✓ 01 Pour oui
- ✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Colonne 25 : Par le biais de ce contrat, Quels ont été les types de services vétérinaires utilisés par l'exploitation au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les types de services vétérinaires utilisés par l'exploitation pour le/les (groupe de bétail) au cours des 12 derniers mois, selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

- 01 reproduction
- 02 traitement curatif, interventions chirurgicales
- 03 traitement curatif, autre (préciser)
- 04 médecine préventive, vaccinations
- 05 médecine préventive déparasitages (anthelminthique)
- 06 médecine préventive contre les parasites
- 07 médecine préventive
- 08 autre (préciser)

Colonne 26 : Des antibiotiques ont-ils été utilisés au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par OUI ou NON si les antibiotiques ont été utilisés au cours des 12 derniers mois, selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

- ✓ 01 Pour oui
- ✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Colonne 27 : Les animaux ont-ils été traité à l'aide de médecine traditionnelle au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par OUI ou NON si le groupe de bétail a été traité à l'aide de la médecine traditionnelle au cours des 12 derniers mois, selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant

- ✓ 01 Pour oui
- ✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Colonne 28 : Dans quel but les animaux ont-ils été traité à l'aide de la médecine traditionnelle au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, il s'agit de cocher dans quel but, le groupe de bétail a été traité à l'aide de la médecine traditionnelle selon les modalités de réponse.

- 01. Reproduction
- 02. Curatif
- 03. Préventif
- 04. Autre (préciser)

Colonne 29 : Des vitamines ou additifs ont-ils été utilisés comme stimulateurs de croissance pour le/les animaux au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par OUI ou NON si les vitamines ou additifs ont été utilisés comme stimulateurs de croissance pour le/les (groupe de bétail) au cours des 12 derniers mois.

- ✓ 01 Pour oui
- ✓ 00 Pour Non → aller à la section suivante

Section 8 : Logement et Transport des animaux :

Sous-section 8A : logement des animaux

Colonne 1 : types des animaux

Dans cette colonne, l'enquêteur demandera et cochera le type d'animaux élevé par l'exploitant. Bovins d'élevage ; Ovins d'élevage ; Caprins d'élevage ; Porcins d'élevage ; Poulet local; Pintades; Canards; Pigeons; Equins; Camelins; Lapins.

Colonne 2 : Identifier le principal type de logement des animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera la modalité correspondante au principal type de logement des animaux.

01. Pas de logement/ouvert,
02. Enclos (tous),
03. Etable (bovins),
04. Bergerie/Chèvrerie (ovins et caprins),
05. Porcherie (porcs),
06. Poulailleur (volailles),
07. Ecurie (pour chevaux, ânes),
08. Clapier (lapins),
09. Aulacoderie (Agoutis),
10. Autre (à préciser)
11. Parc

Colonne 3 : Avez-vous un système de ventilation pour le logement des animaux ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non la modalité correspondante au système de ventilation pour le logement des animaux.

- 01 = Oui
- 02 = Non

Colonne 4 : Y a-t-il eu des contrôles de température dans le bâtiment principal/la structure utilisée pour loger les [GROUPE DE BÉTAIL] au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par OUI ou NON s'il y a eu des contrôles de température dans le bâtiment principal/la structure utilisée pour loger le/les (groupe de bétail) au cours des 12 derniers mois.

01 = Oui

02 = Non

Colonne 5 : Y avait-il des filtres sur les événements et/ou les ventilateurs d'événements pour contrôler les émissions de poussières dans le bâtiment principal/la structure utilisée pour loger [GROUPE DE BÉTAIL] au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par OUI ou NON s'il y avait des filtres sur les événements et/ou les ventilateurs d'événements pour contrôler les émissions de poussières dans le bâtiment principal/la structure utilisée pour loger (groupe de bétail) au cours des 12 derniers mois.

01 = Oui

00 = Non,

Colonne 6 : Des bâtiments ou des structures de cette exploitation ont-ils été utilisés pour loger des humains et des [GROUPE DE BÉTAIL] ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par OUI ou NON si les bâtiments ou des structures de cette exploitation ont été utilisés pour loger des humains et des (groupe de bétail).

01 = Oui

00 = Non,

Sous-section 8B : Transport et équipement des animaux (à poser à toute exploitation agricole pratiquant l'élevage, toutes espèces confondues)

Ligne 1 : La transhumance vers un autre pays a-t-elle été pratiquée pendant les 12 derniers mois

Dans cette ligne, l'agent enquêteur cochera par les modalités Oui ou Non du code correspondant si la transhumance vers un autre pays a été pratiquée pendant les 12 derniers mois.

01 = Oui

00 = Non,

Ligne 2 : Des animaux vivants ont-ils été transportés de l'exploitation vers un marché pour être vendu pendant les 12 derniers mois ?

Sur cette ligne, l'enquêteur cochera par OUI ou NON du code correspondant s'il y avait transporté des animaux vivants de l'exploitation vers un marché pour être vendu pendant les 12 derniers mois ?

01 = Oui

00 = Non,

Ligne 3 : Si Oui, Identifiez le principal moyen utilisé pour transporter les animaux vivants vers un marché pendant les 12 derniers mois ?

Sur cette ligne, l'enquêteur cochera l'une des modalités de réponses correspondantes au principal moyen utilisé pour transporter les animaux vivants vers un marché pendant les 12 derniers mois

- 01. A pieds
- 02. Véhicules motorisés (Camionnette, tricycle, moto)
- 03. Charette
- 04. Autre (Préciser)

Ligne 4 : Indiquez la fréquence de transport des animaux vivants vers un marché pendant les 12 derniers mois ?

Sur cette ligne, l'enquêteur cochera l'une des modalités de réponses correspondantes à la fréquence de transport des animaux vivants vers un marché pendant les 12 derniers mois ?

- 01. Toutes les semaines
- 02. Tous les mois
- 03. Une fois par an
- 04. Autre (Préciser)

Ligne 5 : Des animaux vivants ont-ils été transportés de l'exploitation vers un abattoir pendant les 12 derniers mois

Sur cette ligne, l'agent enquêteur cochera par les modalités Oui ou Non du code correspondant si les animaux vivants ont été transportés de l'exploitation vers un abattoir pendant les 12 derniers mois.

01 = Oui

00 = Non

Ligne 6 : Identifier le principal moyen utilisé pour transporter le cheptel vers un abattoir pendant les 12 derniers mois

Sur cette ligne, l'enquêteur identifiera par code le numéro correspondant au principal moyen utilisé pendant les 12 derniers mois pour transporter le cheptel vers un abattoir.

- 01. A pied,
- 02. Véhicules motorisés (Camionnette, tricycles, moto),
- 03. Charrette,
- 04. Autres (à préciser)

Ligne 7 : Indiquer la fréquence de transport des animaux vivants vers un abattoir pendant les 12 derniers mois

Sur cette ligne, l'enquêteur cochera la modalité du code correspondant à la fréquence de transport des animaux vivants vers un abattoir.

- 01. Toutes les semaines,
- 02. Tous les mois,

03. Une fois par an,

04. Autre (Préciser)

Ligne 8 : Des animaux vivants ont-ils été transportés de l'exploitation vers un marché pour être vendus pendant les 12 derniers mois ?

Sur cette ligne, l'agent enquêteur cochera par Oui ou Non si les animaux vivants ont été transportés de l'exploitation vers un marché pour être vendus pendant les 12 derniers mois

01. = Oui

00. = Non

Ligne 9 : Des animaux vivants ont-ils été transportés de l'exploitation vers un marché pour être vendus pendant les 12 derniers mois

Dans cette ligne, l'agent enquêteur cochera par Oui ou Non si les animaux vivants ont été transportés de l'exploitation vers un marché pour être vendus pendant les 12 derniers mois.

01 = Oui

00 = Non

Ligne 10 : Identifier le principal moyen utilisé pour transporter les animaux vivants vers un marché pendant les 12 derniers mois.

Sur cette ligne, l'enquêteur cochera la modalité correspondante au principal moyen utilisé pour transporter les animaux vivants vers un marché pendant les 12 derniers mois.

01. A pieds,

02. Véhicules motorisés (Camionnette, tricycles, moto),

03. Charrette,

04. Autres (à préciser)

Ligne 11 : Indiquer la fréquence de transport des animaux vivants vers un marché pendant les 12 derniers mois

Sur cette ligne, l'enquêteur cochera la modalité correspondante la fréquence de transport des animaux vivants vers un marché pendant les 12 derniers mois

01. Toutes les semaines,

02. Tous les mois,

03. Une fois par an,

04. Autre (Préciser)

Ligne 12 : Des animaux vivants ont-ils été déplacés de l'exploitation vers des pâturages hors de l'exploitation pendant les 12 derniers mois

Sur cette ligne, l'agent enquêteur cochera par **Oui** ou **Non** si les animaux vivants ont été déplacés de l'exploitation vers des pâturages hors de l'exploitation pendant les 12 derniers mois.

01 = Oui,

00 = Non.

NB : si non aller à la section suivante

Colonne 13 : Identifier le principal moyen utilisé pour transporter les animaux vers un pâturage hors de l'exploitation pendant les 12 derniers mois

Sur cette ligne, l'enquêteur cochera la modalité correspondante au principal moyen utilisé pour transporter les animaux vers un pâturage hors de l'exploitation pendant les 12 derniers mois.

- 01. A pied
- 02. Avec des véhicules motorisés
- 03. Charrette
- 04. Autres (à préciser)

Colonne 14 : Indiquer la fréquence de transport des animaux vivants vers un pâturage hors de l'exploitation pendant les 12 derniers mois

Sur cette ligne, l'enquêteur cochera la modalité correspondante à la fréquence de transport des animaux vivants vers un pâturage hors de l'exploitation pendant les 12 derniers mois.

- 01. Toutes les semaines (au moins 1 fois par semaine)
- 02. Tous les mois
- 03. Une -deux fois par an
- 04. Autre (Préciser)

Section 9 : Alimentation et Abreuvement des animaux

Section 9A : Alimentation des animaux

Colonne 1 : Type de cheptel

Dans cette colonne, l'agent enquêteur choisira le type de cheptel trouvé dans le ménage selon la déclaration du chef du ménage ou son représentant.

- ✓ Bovins d'élevage
- ✓ Ovins d'élevage
- ✓ Caprins d'élevage
- ✓ Porcins d'élevage
- ✓ Poules pondeuses
- ✓ Poulets de chair
- ✓ Poulet local
- ✓ Pintades
- ✓ Canards
- ✓ Pigeons

- ✓ Equins
- ✓ Camelins
- ✓ Lapins
- ✓ Aulacodes

Colonne 2 : Quelle est la principale pratique utilisée pour nourrir les animaux au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur cochera la principale pratique utilisée par le ménage pour nourrir les animaux au cours des 12 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

- ✓ 01. Pâturage principalement, y compris résidus de cultures/récolte
- ✓ 02. Fourrages principalement, y compris résidus de cultures/récolte
- ✓ 03. Aliments principalement, avec pâturage y compris résidus de récolte,
- ✓ 04. Aliments seulement (zéro pâturage ou résidus de récolte)

Colonnes 3 : Quels sont les types d'aliments donnés aux animaux au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur cochera par les modalités de réponses correspondantes aux types d'aliments donnés aux animaux au cours des 12 derniers mois selon la déclaration du chef du ménage ou son représentant.

- 01. Fourrages, y compris fourrages grossiers (foins et autres)
- 02. SPAI (Sous-produits Agro Industriels)
- 03. Aliments composés (Compléments)
- 04. Sels minéraux
- 05. Produits locaux (céréales, légumineuses, tubercules)

Colonne 4 : Des suppléments et/ou additifs ont-ils été donnés aux cheptels au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur répondra par Oui ou Non si des suppléments et/ou additifs ont été donnés aux cheptels au cours des 12 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

- 01. Oui,
- 00. Non

Colonne 5 : Quelles sont les provenances de la nourriture utilisée pour les animaux au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur cochera les modalités de provenances de la nourriture utilisée pour les animaux au cours des 12 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

- 01. Produite sur l'exploitation
- 02. Achetée
- 03. Echangée
- 04. Reçue gratuitement

Colonnes 6 : Quels sont les types de fourrages achetés au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur cochera les modalités correspondantes aux **types de** fourrages achetés au cours des 12 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

- 01. Foins
- 02. Paille
- 03. Niébé
- 04. Maïs, Mil et autre céréale
- 05. Ensilage
- 06. Autre (à préciser)

Section 9B : Abreuvement des animaux

Colonne 0 : Les principales sources d'eau d'abreuvement des animaux étaient-elles les mêmes pour toutes les saisons pendant la campagne agricole ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non les principales sources d'abreuvement des animaux existantes pour toutes les saisons pendant la campagne agricole selon la déclaration du chef du ménage ou son représentant

01. Oui

00. Non

Colonne 1 : Type de cheptel

A ce niveau, l'agent enquêteur cochera le type de cheptel rencontré dans le ménage.

- ✓ Bovins d'élevage
- ✓ Ovins d'élevage
- ✓ Caprins d'élevage
- ✓ Porcins d'élevage
- ✓ Poules pondeuses
- ✓ Poulets de chair
- ✓ Poulet local
- ✓ Pintades
- ✓ Canards
- ✓ Pigeons
- ✓ Equins

- ✓ Camelins
- ✓ Lapins
- ✓ Aulacodes

Colonne 2 : Les principales sources d'eau d'abreuvement des animaux étaient-elles les même pour toutes les saisons pendant la campagne agricole ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur répondra par Oui ou Non si Les principales sources d'eau d'abreuvement des animaux étaient les mêmes pour toutes les saisons pendant la campagne agricole selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

01. Oui

01. Non

Colonne 3 : Si Oui, quelle est la principale source d'eau d'abreuvement des animaux au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur cochera la modalité correspondante à la principale source d'eau d'abreuvement des animaux selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

- ☐ 01. Robinet (Eau courante)
- ☐ 02. Forage,
- ☐ 03. Puits,
- ☐ 04. Lac ou mare,
- ☐ 05. Rivière, cours d'eau ou ruisseau,
- ☐ 06. Autre (A préciser)

Colonne 4 : Si Non, Identifiez le principal problème pour l'abreuvement des animaux pendant la saison sèche ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur cochera la modalité correspondante au principal problème pour l'abreuvement des animaux pendant la saison sèche selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

- ☐ 01. Robinet (Eau courante)
- ☐ 02. Forage,
- ☐ 03. Puits,
- ☐ 04. Lac ou mare,
- ☐ 05. Rivière, cours d'eau ou ruisseau,
- ☐ 06. Autre (A préciser)

Colonne 5 : Si Non, Identifiez le principal problème pour l'abreuvement des animaux pendant la saison pluvieuse ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur cochera la modalité correspondante au principal problème pour l'abreuvement des animaux pendant la saison pluvieuse selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

- ☐ 01. Robinet (Eau courante)
- ☐ 02. Forage,
- ☐ 03. Puits,
- ☐ 04. Lac ou mare,
- ☐ 05. Rivière, cours d'eau ou ruisseau,
- ☐ 06. Autre (A préciser)
- ☐ 07. Retenue d'eau de pluie

Colonne 6 : Des problèmes ont-ils été constatés pour l'abreuvement des animaux pendant la campagne ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur répondra par oui ou non si des problèmes ont été constatés pour l'abreuvement des animaux pendant la campagne.

01 = Oui

00 = Non

Colonne 7 : Si Oui, identifier les mois où des problèmes ont été constatés pour l'abreuvement des animaux pendant la campagne agricole ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur cochera les codes correspondant aux mois où des problèmes ont été constatés pour l'abreuvement des animaux pendant la campagne agricole selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

01. Janvier-2025

02. Février-2025

03. Mars-2025

04. Avril-2024

05. Mai-2024

06. Juin-2024

07. Juillet-2024

08. Août-2024

09. Septembre-2024

10. Octobre-2024

11. Novembre-2024

12. Décembre-2024

Colonne 8 : Identifier le principal problème rencontré pour l'abreuvement des animaux pendant les périodes d'étiage ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur cochera la modalité correspondante au principal problème rencontré pour l'abreuvement des animaux pendant les périodes d'étiage.

- ☐ 01. Accès restreint aux sources d'eau
- ☐ 02. Manque d'eau dans les sources habituelles
- ☐ 03. Mauvaise qualité de l'eau dans les sources habituelles
- ☐ 04. Dysfonctionnement du système d'approvisionnement de l'eau
- ☐ 05. Autre (à préciser)

Colonne 9 : Identifier la principale solution mise en œuvre pour abreuver les animaux pendant les périodes d'étiage ?

Dans cette colonne, l'agent enquêteur cochera la modalité correspondante à la principale solution mise en œuvre pour abreuver les animaux pendant les périodes d'étiage selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

- ☐ 01. Utilisation d'une autre source d'eau proche de l'exploitation, gratuitement (voisins, etc.)
- ☐ 02. Utilisation d'une autre source d'eau proche de l'exploitation, contre paiement (cash ou échange de produits ou services)
- ☐ 03. Utilisation d'une autre source d'eau loin de l'exploitation, gratuitement (aide publique, etc.)
- ☐ 04. Utilisation d'une autre source d'eau loin de l'exploitation, contre paiement (cash ou échange de produits ou services)
- ☐ 05. Autre (A Préciser)

Section 10 : Gestion des effluents ;

Ligne 1 : Cette exploitation a-t-elle produit des fumiers au cours des 12 derniers mois ?

Sur cette ligne, l'agent enquêteur cochera par Oui ou Non si exploitation a produit des fumiers au cours des 12 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

- ☐ 01. Oui
- ☐ 00. Non

NB : si non, fin de l'entretien

Ligne 2 : Si oui, quels sont les types d'effluents produits sur l'exploitation pendant les 12 derniers mois ?

Sur cette ligne, l'agent enquêteur cochera les modalités correspondantes aux types d'effluents produits sur l'exploitation pendant les 12 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

- 01. Fumier solide,
- 02. Fumier liquide
- 03. Lisier

Ligne 3 : Des déchets produits sur cette exploitation ont-ils été vendus ou donnés à d'autres pendant la campagne agricole ?

Sur cette ligne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non, si les déchets produits ont été vendus ou donnés à d'autres pendant la campagne agricole selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

☐ 01. Oui

☐ 00. Non

Ligne 4 : Indiquer la quantité de fumiers produits sur cette exploitation et vendus ou donnés à d'autres pendant la campagne agricole

Sur cette ligne, l'enquêteur inscrira la quantité de fumiers produits sur cette exploitation et vendus ou donnés à d'autres pendant la campagne agricole selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

Ligne 5 : Quelle est l'unité de mesure des déchets des animaux ?

Sur cette ligne, l'enquêteur cochera la modalité de réponse correspondante à l'unité de mesure des déchets des animaux selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

01. Kg

02. Sac de 100kg

03. Sac de 50 kg

04 Camion

05 Charrette

06 Tricycle

07. Autre (préciser)

Ligne 6 : Quelle est l'équivalence de l'unité de mesure en kg ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira l'équivalent de l'unité de mesure en Kg selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

Ligne 7 : Cette exploitation a-t-elle utilisé des déchets d'animaux pour la construction au cours des 12 derniers mois ?

Sur cette ligne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non, si l'exploitant a utilisé des déchets d'animaux pour la construction au cours des 12 derniers mois, selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

☐ 01. Oui

☐ 00. Non

Ligne 8 : L'exploitation a-t-elle utilisé le fumier comme engrais au cours des 12 derniers mois ?

Sur cette ligne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non, si l'exploitant a utilisé du fumier comme engrais au cours des 12 derniers mois, selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

☐ 01. Oui

☐ 00. Non

Section 11 : Main d'œuvre de l'élevage

Section 11A : Main d'œuvre familiale de l'élevage

Cette section permet de renseigner les activités d'élevage auxquelles les membres (de 5 ans et plus) ont pris part durant les 12 derniers mois

Colonne 1 : Quelles sont les activités auxquelles les membres ont pris part ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les modalités correspondantes aux activités auxquelles les membres ont pris part, selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant

00. Aucun

01. Conduite troupeau (Pâturage)

02. Alimentation

03. Abreuvement

04. Soins vétérinaires/ Entretien habitat

05. Abattage

06. traite des femelles laitières

07. Autre (à préciser)

Colonne 2 : Au cours des 12 derniers mois, combien de mois le membre a-t-il travaillé dans l'exploitation de l'élevage ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de mois travaillé par le membre dans l'exploitation de l'élevage au cours des 12 derniers mois.

Colonne 3 : Durant ces mois, combien de jours par mois le membre a-t-il travaillé dans l'exploitation ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de jours travaillé par le membre durant chaque mois dans l'exploitation de l'élevage au cours des 12 derniers mois.

Section 11B : Main d'œuvre externe de l'élevage

Colonne 0 : Avez-vous employé des ouvriers externes pour les activités d'élevage au cours des 12 derniers mois ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera par Oui ou Non si des ouvriers externes ont été employés pour les activités de l'élevage au cours des 12 derniers mois selon la déclaration du chef de ménage ou de son représentant.

01. Oui

00. Non

Colonne 1 : Numéro d'ordre des employés

Dans cette colonne, l'enquêteur affectera un numéro d'ordre à tous les employés externes selon la déclaration du chef de ménage ou son représentant.

NB : les employés seront numérotés de 01 à n (numérotation séquentielle)

Colonne 2 : Nom et Prénom des ouvriers externes qui ont travaillé dans les activités d'élevage

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira les nom et prénoms de chaque ouvrier externe qui a travaillé dans les activités d'élevage.

Colonne 3 : Quel est le sexe de l'ouvrier ?

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code correspondant au sexe de chaque ouvrier externe enregistré.

01. Homme ;

02. Femme.

Colonne 4 : Quel est l'âge de l'ouvrier ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira en année révolue l'âge de chaque ouvrier externe enregistré.

NB : En années révolues : c'est-à-dire le nombre d'années vécues au dernier anniversaire.

Exemple : une personne née le 01/01/2000 aura 24 ans le 01/01/2024

Colonne 5 : Quel est le statut dans l'emploi

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera le code correspondant au statut de l'emploi de chaque ouvrier externe enregistré.

01. Salarié permanent ;

02. Salarié temporaire.

Colonne 6 : Quelles sont les activités auxquelles l'ouvrier a pris part

Dans cette colonne, l'enquêteur cochera les codes correspondants aux activités auxquelles l'ouvrier a pris part.

01. Conduite troupeau

02. Alimentation/abreuvement

03. Traite de femelles

04. Soins vétérinaires

05. Entretien habitat

06. Abattage

07. Gardiennage

08. Commercialisation

09. Enfouissement/incinération des animaux morts

Colonne 7 : Au cours des 12 derniers mois, combien de mois l'ouvrier a-t-il travaillé dans l'exploitation de l'élevage ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de mois travaillé par l'ouvrier dans l'exploitation de l'élevage au cours des 12 derniers mois.

Colonne 8 : Durant ces mois, combien de jours par mois l'ouvrier a-t-il travaillé dans l'exploitation ?

Dans cette colonne, l'enquêteur inscrira le nombre de jours de travaillé par l'ouvrier durant chaque mois dans l'exploitation.

Section 12 : Quel est le statut de la visite ?

Dans cette section, l'agent cochera la modalité correspondante au statut de la visite.

- 01. *Entretien terminé*
- 02. *Entretien partiellement terminé*
- 03. *Le ménage n'est pas retrouvé*
- 04. *Le ménage ne pratique pas l'élevage*
- 05. *Le ménage a refusé de répondre*
- 06. *Le ménage a déménagé*
- 07. *Le logement du ménage a été démoli* 08. *Autre (à préciser)*

BONNE COMPREHENSION A TOUS !